



## Note de synthèse sur le suivi de l'aide à l'assurance multirisque climatique pour l'exercice 2019 par CCR pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

---

**CCR, Département R&D modélisation – risques Cat et Agriculture, septembre 2020**  
*Ce travail est réalisé dans le cadre d'une convention de financement de CCR par le FNGRA.*

# Contexte

---

Les exploitations agricoles sont soumises à de nombreux types de risques dont le risque climatique qui a un impact direct sur les productions en termes de quantité et de qualité. Ce risque n'est pas toujours prévisible. De plus, les risques climatiques ont une grande variabilité interannuelle et géographique. Les risques climatiques peuvent être extrêmes s'ils sont d'une très grande intensité et/ou s'ils sont très étendus géographiquement.

En 2018, une sécheresse d'ampleur a affecté de la fin du printemps jusqu'à l'automne la quasi-totalité du pays affectant fortement les cultures fourragères (prairies). Cette année a également été marquée par des épisodes de grêle en mai puis à l'été et des excès d'eau au printemps. L'année 2019 est de nouveau soumise à un épisode de sécheresse important, touchant particulièrement le Nord-Est de la France et affectant encore les prairies. Un gel printanier en avril-début mai a touché les régions Centre et Nord-Est ainsi que des orages violents accompagnés de grêle affectant les cultures arboricoles et les vignes.

La gestion des risques pour un agriculteur consiste à agir sur le niveau d'exposition aux risques de son exploitation agricole pour le rendre acceptable. Plusieurs stratégies peuvent être mises en place et parmi elles figure l'assurance multirisques climatique.

Depuis 2005, l'Etat soutient le développement de l'assurance multirisques climatique des récoltes (aussi appelée assurance récolte). Ce soutien prend la forme d'une subvention qui permet de prendre partiellement en charge le coût de la prime ou cotisation d'assurance. Depuis 2015, ce soutien est mis en œuvre dans le cadre du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), à travers le Programme National de gestion des risques et d'assistance technique (PNGRAT), financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

En 2016, l'Etat et les assureurs ont mis en place le contrat socle, proposant une assurance « coup dur » subventionnée à 65%, suivant un cahier des charges précis et fixant ses paramètres (seuil de déclenchement, franchise, prix garanti au niveau du coût de production). Cette assurance socle est assortie d'un second niveau subventionné à 45% permettant notamment de couvrir les prix de vente réels des productions agricoles.

Le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation suit le marché de l'assurance récolte afin de vérifier la bonne adéquation des contrats subventionnés aux besoins des agriculteurs et de permettre une utilisation optimale des fonds publics. Selon l'article D.361-10 du code rural et de la pêche maritime (point III) relatif aux missions du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA), la Caisse Centrale de Réassurance est chargée de dresser les statistiques dont la connaissance apparaît nécessaire au CNGRA pour l'accomplissement de ses missions, notamment l'expertise sur l'assurance récolte.

Cette note de synthèse a donc pour objet l'état des lieux du développement de l'assurance récolte pour la campagne 2019. Un rappel des principales caractéristiques des contrats assurantiels éligibles à un soutien public est présenté ci-après.

## L'assurance récolte en 2019

Afin de faciliter l'accès à l'assurance récolte, un nouveau contrat d'assurance subventionnable « **assurance multirisques climatique** » a été mis en place à compter de la campagne 2016 selon l'architecture suivante :

- un premier niveau de garantie, dit « niveau socle » (taux de subvention de 65 % maximum), répondant à une logique de coup dur et facilitant l'accès du plus grand nombre à ce moyen de protection ;
- un deuxième niveau de garantie complémentaire optionnel, subventionnable à taux moindre (45% maximum), permettant à l'agriculteur de retrouver le périmètre de couverture des anciens contrats multirisques climatiques ;
- un troisième niveau de garantie non subventionnable, qui permet à l'agriculteur de disposer d'une offre adaptée à ses besoins.

Ces trois niveaux sont présentés dans le tableau ci-dessus (Cahier des charges de l'assurance récolte 2019).

**Tableau 1 : Synthèse des principales caractéristiques des différents contrats d'assurance récolte**

	Garantie subventionnable		Extensions de garanties non subventionnables
Cultures de vente	<p>Niveau « socle »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligations de couverture (cf. corps du texte)</li> <li>- Rendement assuré = rendement historique</li> <li>- Seuil de déclenchement <math>\geq 30\%</math></li> <li>- Franchise pour les contrats à l'exploitation <math>\geq 20\%</math></li> <li>- Prix assuré <math>\geq</math> à la moitié de la valeur du barème</li> </ul>	<p>Garantie complémentaire subventionnable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Franchise pour les contrats par groupe de cultures <math>\geq 25\%</math></li> <li>- Prix assuré <math>\leq</math> prix de vente réel</li> <li>- couvre les pertes de quantité et éventuellement les pertes de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendement assuré &gt; rendement historique</li> <li>- Seuil de déclenchement &lt; 30 %</li> <li>- Franchise pour les contrats à l'exploitation &lt; 20 %</li> <li>- Franchise pour les contrats par groupe de cultures &lt; 25 %</li> <li>- Prix assuré &gt; prix de vente réel</li> <li>- Couverture des frais supplémentaires de récolte, des frais de sauvetage ou des frais de re-semis</li> </ul>
Prairies	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurance indiciaire utilisant un indice ayant reçu un avis favorable du groupe de validation des indices</li> <li>- Obligations de couverture (cf. corps du texte)</li> <li>- Seuil de déclenchement <math>\geq 30\%</math></li> <li>- Franchise (contrat par groupe de cultures) <math>\geq 25\%</math> (et &lt; 50%)</li> <li>- Capital assuré <math>\leq</math> valeur du barème</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuil de déclenchement &lt; 30 %</li> <li>- Franchise &lt; 25 %</li> <li>- Capital assuré &gt; valeur du barème</li> </ul>

Les contrats d'assurance récolte subventionnables peuvent couvrir toutes les cultures. Cependant les entreprises d'assurance peuvent faire le choix de proposer des contrats uniquement pour certaines cultures et/ou régions.

Pour les contrats par groupe de cultures, 95% des superficies en production des groupes de cultures « viticulture », « arboriculture » et « prairies » doit être assurée. Cependant, pour le groupe « grandes cultures », ce taux de couverture est abaissé à 70% de la superficie des natures de récolte en production comprises dans le périmètre de couverture obligatoire. L'exploitant peut également choisir de souscrire un contrat « à l'exploitation » couvrant au moins 2 natures de cultures différentes représentant au moins 80% de la superficie en cultures de vente de l'exploitation.

**Les événements couverts :**

Le contrat garantit les pertes résultant des événements climatiques suivants :

- sécheresse, excès de température et coup de chaleur ;
- coups de soleil ;
- températures basses, coup de froid, gel ;
- excès d'eau, pluies violentes, pluies torrentielles, humidité excessive ;
- grêle ;
- poids de la neige ou du givre ;
- tempête, tourbillon, vent de sable ;
- manque de rayonnement solaire.

En ce qui concerne les prairies, la baisse de production fourragère provoquée par un ou plusieurs événements climatiques couverts par le contrat est garantie. Cette dernière est quantifiée à partir d'un indice de mesure de la production fourragère prévu dans le contrat.

# Table des matières

Contexte .....	2
Données utilisées.....	6
I. Etat des lieux de l'assurance récolte 2019 et principales évolutions depuis 2018.....	6
I.1 Résultats d'ensemble sur la campagne 2019 .....	6
Portefeuille assuré.....	6
Sinistralité 2019 .....	10
I.2 Synthèse par catégorie de culture.....	11
Surfaces assurées .....	11
Capitaux assurés.....	12
Les cotisations .....	13
Franchises .....	15
Taux de prime.....	15
Taux de diffusion .....	16
I.3 L'assurance des Jeunes Agriculteurs .....	18
I.4 Typologie des exploitations agricoles assurées pour la campagne 2019.....	19
II. Analyse par catégorie de culture .....	21
II.1 Céréales et fourrages .....	21
II.2 Oléagineux .....	24
II.3 Protéagineux.....	26
II.4 Plantes industrielles .....	28
II.5 Légumes .....	31
II.6 Viticulture.....	34
II.7 Arboriculture.....	37
II.8 Prairies .....	40
Conclusion générale .....	41
Annexes : typologie des exploitations agricoles assurées.....	42

# Données utilisées

---

Les données utilisées pour réaliser cette étude ont été transmises par les assureurs dans le cadre du dispositif de soutien à l'assurance récolte (« état détaillé par bénéficiaire »). Elles sont complétées par des informations sur le résultat de l'instruction de la demande d'aide à l'assurance récolte par les services déconcentrés de l'Etat.

Dans cette analyse, seuls les contrats dont l'instruction a été finalisée sont pris en compte (dits « actifs »). Les données sont classées par catégories de cultures et natures de récoltes.

Les types de cultures sont au nombre de 5 et correspondent au domaine de spécialisation d'une exploitation agricole : grandes cultures, viticulture, arboriculture, légumes et prairies. Les catégories de cultures représentent des groupes de cultures : céréales, oléagineux, protéagineux, plantes industrielles, légumes, viticulture, arboriculture, etc.

Les natures de récoltes correspondent « a minima » à une espèce (on distingue par exemple le blé tendre et le blé dur). Au sein d'une même espèce, des productions aux rendements et/ou aux prix sensiblement différents peuvent être considérées comme des natures de récolte différentes (par exemple des semis d'automne et de printemps d'une même espèce).

Il existe des écarts entre les chiffres communiqués par la profession assurantielle et l'analyse présente. Ces écarts proviennent notamment d'une différence sur les valeurs des surfaces assurées après instruction des demandes de paiement en contrôle administratif. A titre informatif, la surface agricole utilisée est la surface agricole utile 2019.

## I. Etat des lieux de l'assurance récolte 2019 et principales évolutions depuis 2018

---

### I.1 Résultats d'ensemble sur la campagne 2019

#### **Portefeuille assuré**

En France métropolitaine, 13,1% des exploitations agricoles ont souscrit à un contrat « assurance multirisques climatique », soit 57 236 assurés sur 437 000 exploitants (d'après Agreste, 2019<sup>1</sup>). En 2018, ce nombre était de 57 227. Ainsi, le nombre d'exploitations agricoles assurées n'évolue pas entre les deux exercices. Depuis 2016, 2019 est la première campagne pour laquelle au global on n'observe pas une augmentation du nombre d'assurés. La proportion de contrats « actifs <sup>2</sup> » ou éligibles à la subvention, parmi la totalité des demandes déposées est de 95% (contre 91% en 2018).

---

<sup>1</sup> Eurostat, enquête structure 2016 : donnée officielle la plus récente à ce jour d'après Agreste, mémento 2019

<sup>2</sup> Les contrats considérés comme « actifs » ou éligibles à la subvention sont les contrats « bons à liquider » ou « fin de contrôle administratif »

Ces contrats « actifs » sont au nombre de 64 782 en 2019 ce qui représente une baisse de 1,6% par rapport à 2018\*. Elle concerne essentiellement des contrats légumiers, fruitiers et prairies. Le taux de diffusion hors prairies augmente entre 2018 et 2019 d'environ 4% et atteint 29,7% des surfaces agricoles. Avec l'ajout des surfaces en prairies, le taux de diffusion est de 16,7% soit une augmentation d'environ 4% également par rapport à la campagne 2018.

Les zones géographiques où l'assurance est la plus développée en termes de superficie couverte sont les départements de l'Yonne, la région d'Île de France, la région Centre, le Nord et l'Est qui représentent la moitié des surfaces assurées totales en France (figure1). Par rapport à 2018, aucune variation majeure n'est enregistrée.

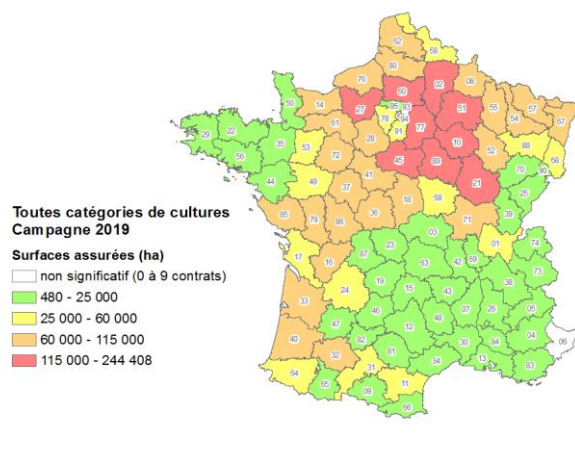


Figure 1. Surface assurée par département - Assurance récolte 2019

Les exploitations agricoles peuvent souscrire un à plusieurs contrats car ceux-ci s'établissent par types de cultures (grandes cultures, viticulture, arboriculture, légumes, etc.). On dénombre par exploitation de 1 à 8 contrats souscrits. Cependant, 86% des exploitations agricoles assurées en multirisque climatique ne souscrivent qu'un seul contrat, soit un chiffre plus faible par rapport à 2018 (92%). La répartition du nombre de contrats par départements ainsi que celle des taux de diffusion toutes catégories de cultures confondues sont présentées dans la figure 2.

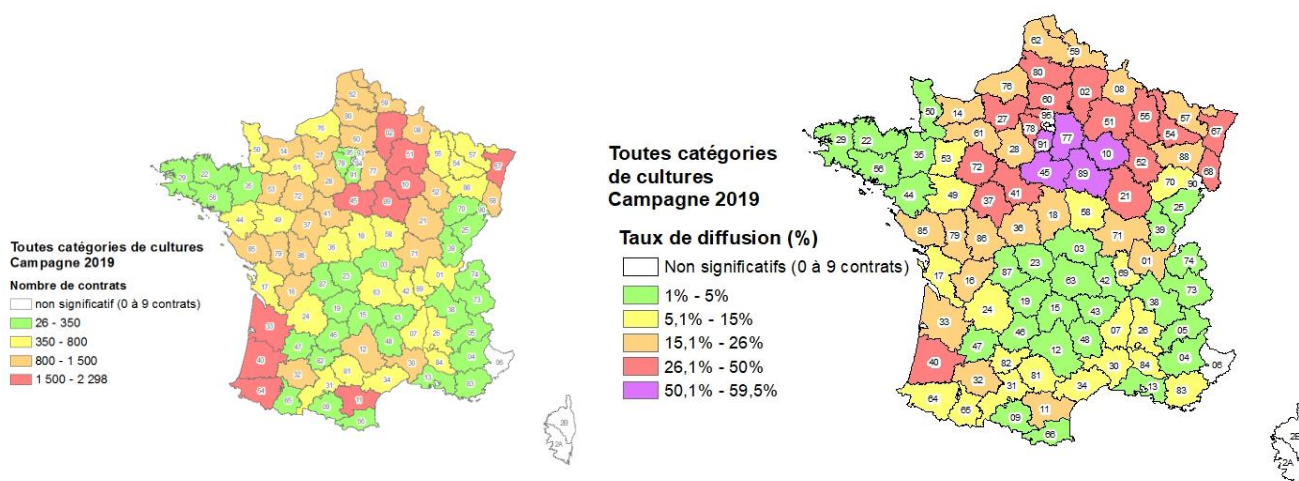


Figure 2. Nombre de contrats par département (gauche) et taux de diffusion (droite) pour l'assurance récolte 2019

\*La méthode de calcul du nombre de contrats assurés a été mise à jour car des exploitants agricoles différents avaient le même numéro de contrat (contrats collectifs). Le chiffre a donc également été mis à jour pour 2018.

La répartition du nombre de contrats n'évolue pas de manière significative en 2019. Les départements qui représentaient le plus grand nombre de contrats en 2018 sont identiques en 2019 avec un nombre de contrats relativement stables. Il s'agit des départements suivants : Gironde (2298 contrats), Landes (2172 contrats), Yonne (2164 contrats), Aube (2008 contrats), Marne (1800 contrats), Pyrénées-Atlantiques (1782 contrats), Bas Rhin (1710 contrats), Loiret (1611 contrats), Aisne (1565 contrats), Aude (1535 contrats).

La carte des taux de diffusion montre une hétérogénéité entre le nord de la France et le sud. En effet, les taux de diffusion sont supérieurs à 25% dans 21 départements du Nord de la France (hors Bretagne) et seulement un seul département (les Landes) dans le Sud. Cette répartition déjà présente en 2018 n'a pas évolué. Cette différence s'explique par des taux de diffusion importants en grandes cultures qui sont cultivées en grande majorité dans le Nord de la France à part quelques exceptions (comme le département des Landes pour sa culture de maïs).

Deux types de contrats sont subventionnables : un contrat par groupe de cultures et un contrat à l'exploitation. Les contrats par groupe de cultures sont largement majoritaires et représentent 97% des contrats en 2019 (identique à 2018). Ces contrats sont présents dans l'ensemble des régions de France (sauf la Corse). Les principales cultures couvertes par les contrats par groupe de cultures sont les grandes cultures dans leur ensemble et en première position les céréales. Parmi les contrats à l'exploitation, les principales natures de récolte sont les vignes à raisins de cuve (22950 ha), le blé tendre d'hiver (27483 ha), l'orge d'hiver (8014 ha) et le colza d'hiver (7010 ha). Ces contrats sont souscrits en particulier en Alsace et dans les grandes régions viticoles.

Les chiffres clés relatifs à l'assurance récolte 2019 et leur comparaison avec 2018 sont présentés dans le tableau 1. Ils montrent notamment une augmentation des capitaux, des taux de primes et donc des cotisations subventionnables.

	2019	2018	Variation (%)
Nombre de contrats	64 782	65 863 *	-1,6
Surface assurée (Mha)	4,74	4,56	+3,9
Taux de diffusion hors prairies (%)	29,7%	28,5%	+4,2
Nombre d'exploitations assurées	57 236	57 227	+0,02
Capitaux assurés (M€)	7 985,9	7 461,3	+7,0
Cotisation subventionnable (M€)	229,6	210,2	+9,2
Cotisation totale (M€)	329,8	307,4	+7,3
Cotisation subv / cotisation totale (%)	69,6%	68,4%	+1,8
Taux de prime moyen (%)	2,9%	2,8%	+3,6
Subvention totale (M€)	136	125	+8,8

Tableau 1. Vision globale de l'assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

L'analyse par contrat est présentée en tableau 2.

\*La méthode de calcul du nombre de contrats assurés a été mise à jour car des exploitants agricoles différents avaient le même numéro de contrat. Le chiffre a donc également été mis à jour pour 2018.



	2019	2018	Variation (%)
Nombre moyen de nature de récolte par contrat	3,7	3,5	+5,7
Surface moyenne assurée par contrat (ha)	77,2	72,6	+6,3
Moyenne des capitaux assurés par contrat (k€)	130,1	118,8	+9,5
Moyenne de la cotisation subventionnable par contrat (€)	3 740,9	3 347,0	+11,8
Moyenne des cotisations totales par contrat (€)	5 373,0	4 894,3	+9,8
Moyenne des cotisations non subventionnables par contrat (€)	1550,9	1 547,4	+0,2
Moyenne de la subvention par exploitation agricole (€)	2497,2	2320,7	+7,6

Tableau 2. Analyse globale de l'assurance récolte 2019 par contrat et comparaison avec 2018

En 2019, parmi 57 236 assurés, on compte 5 216 nouveaux agriculteurs souscrivant à l'assurance récolte pour la première fois. Ils représentent 9% des assurés. Au total, 6 934 assurés n'étaient pas présents en 2018 (1718 ayant souscrits une assurance récolte en 2015, 2016 ou 2017). En 2019, 61,4% des assurés sont présents depuis 2015. Par ailleurs, 6 925 assurés ont cessé de s'assurer en 2018 et ne sont plus présents dans le portefeuille 2019. Cela représente un solde positif de 9 assurés.

**Après le développement significatif observé en 2017, la croissance de l'assurance récolte est moindre avec, comme en 2018 (+3,4%), une légère augmentation des surfaces entre 2018 et 2019 (+ 3,9%). On constate cependant que le nombre de nouveaux entrants reste similaire à 2018. Il y a donc une part plus importante d'assurés qui ont quitté le système fin 2018.**

## Sinistralité 2019

Pour la troisième année, les données de sinistralité des assureurs ont été mises à disposition pour réaliser la note de synthèse. Ce sont des données à l'échelle du département et des grands types de cultures. La qualité des données transmises est très hétérogène et l'analyse qui suit doit être considérée avec prudence. En outre, nous ne disposons pas pour ces données des informations sur le résultat de l'instruction de la demande d'aide comme c'est le cas pour l'ensemble de l'analyse.

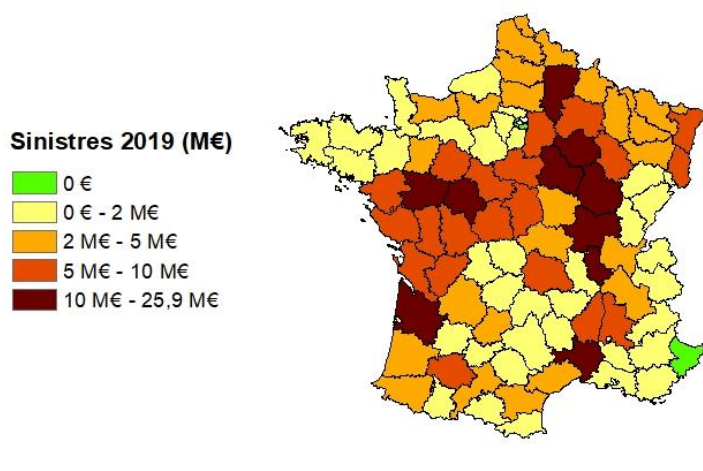
Le tableau suivant montre la synthèse des sinistres à l'échelle de la France par types de cultures.

Types de cultures	Sinistralité 2019 (M€)	Nombre de contrats sinistrés	Rapport sinistres à cotis. totale. 2019	Rappel S/cotis. totale 2018
Grandes cultures	269,4	31 914	122%	112%
Prairies	6,5	1 193	149%	447%
Viticulture	140	6 946	176%	74%
Arboriculture	6,4	251	115%	77%

Tableau 3. Sinistralité 2019 par types de cultures, nombre de contrats indemnisés et rapport entre sinistres et cotisations totale (S/C).

La répartition de la sinistralité 2019 montre des résultats négatifs sur l'ensemble des cultures. Cependant, contrairement à l'année 2018, on ne note pas de sinistre extrême en prairies (447% de S/C en 2018 contre 149% en 2019). Le résultat toutes cultures (en rapport sinistres à cotisation totale) est de 136% en 2019, il était de 99% en 2018. Pour l'exercice 2018, la sécheresse a eu un impact très important sur les prairies fourragères ainsi que sur les grandes cultures. Cependant, ces résultats étaient compensés par des résultats positifs en viticulture et arboriculture. L'année 2019, bien que moins extrême pour la sécheresse, présente un résultat global relativement faible. En effet, le S/C est toujours supérieur à 100% pour toutes les catégories de cultures.

La figure 3 montre les départements les plus sinistrés.



En 2019, les départements les plus sinistrés sont la Gironde (25,9 M€), la Saône et Loire (24,7 M€), l'Yonne (24,8 M€), l'Aube (11,6 M€) la Côte d'Or (11,5 M€), notamment pour ce qui concerne les pertes en viticulture. En effet, le gel de printemps en mai 2019 a fait de nombreux dommages sur la viticulture et l'arboriculture.

Figure 3. Répartition des sinistres (M€) par département – Assurance récolte 2019

Le coût moyen d'un sinistre par contrat, en 2019, est de 8 500 € en grandes cultures (7 300 € en 2018), 5 400 € en prairies (9 500 € en 2018), 20 200 € pour la viticulture (14 200€ en 2018) et 25 400 € en arboriculture (22 000 € en 2018).

## I.2 Synthèse par catégorie de culture

### Surfaces assurées

Les surfaces assurées en grandes cultures continuent d'augmenter en 2019. Elles représentent 90,1% des surfaces assurées totales (elles représentaient 87,1% des surfaces assurées en 2018). Cette légère augmentation traduit une relative stabilité du portefeuille en céréales et fourrages. En 2018, une forte diminution des surfaces assurées en protéagineux était observée. Pour la campagne 2019, la surface assurée en protéagineux augmente de nouveau et est proche de celle qui avait été observée en 2017. En revanche, les surfaces assurées pour les oléagineux ont fortement diminué cette année. Il est important de noter que pour ces deux catégories de cultures, les surfaces cultivées (assurées et non assurées) ne sont pas stables d'une année sur l'autre. Ceci peut s'expliquer par des choix de rotations culturales différents selon les années et les stratégies des exploitants agricoles. Comme il sera présenté dans le paragraphe sur les taux de diffusion, ceux-ci restent stables pour les oléagineux et les protéagineux entre les exercices, ce qui démontre une stabilité du développement de l'assurance sur ces catégories malgré les variations de surfaces cultivées.

Le tableau 4 présente les surfaces assurées en hectares par catégorie de culture et la part que représente ces différentes catégories de cultures, en 2018 et 2019.

Catégories de cultures	Surfaces assurées (ha) 2018	% des surfaces assurées par rapport aux surfaces assurées totales	Surfaces assurées (ha) 2019	% de surfaces assurées par rapport aux surfaces assurées totales	Variation (%)
Céréales et fourrages	3 054 031	67,0	3 306 644	69,7	+8,3
Oléagineux	736 144	16,1	605 118	12,8	-17,8
Protéagineux	66 120	1,4	75 234	1,6	+13,8
Cultures industrielles	253 277	5,6	256 099	5,4	+1,1
Vignes à raisin de cuve	189 966	4,2	199 723	4,2	+5,1
Arboriculture	4 188	0,1	5 332	0,1	+27,3
Légumes	38 934	0,9	43 952	0,9	+12,9
Prairies	106 067	2,3	151 913	3,2	+43,2
Cultures non classées	112 230	2,4	97 079	2,0	/
<b>Total</b>	<b>4 560 958</b>	<b>100</b>	<b>4 741 094</b>	<b>100</b>	<b>+3,9</b>

Tableau 4. Répartition des surfaces assurées – Assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018. Les variations calculées ne concernent pas les cultures non classées.

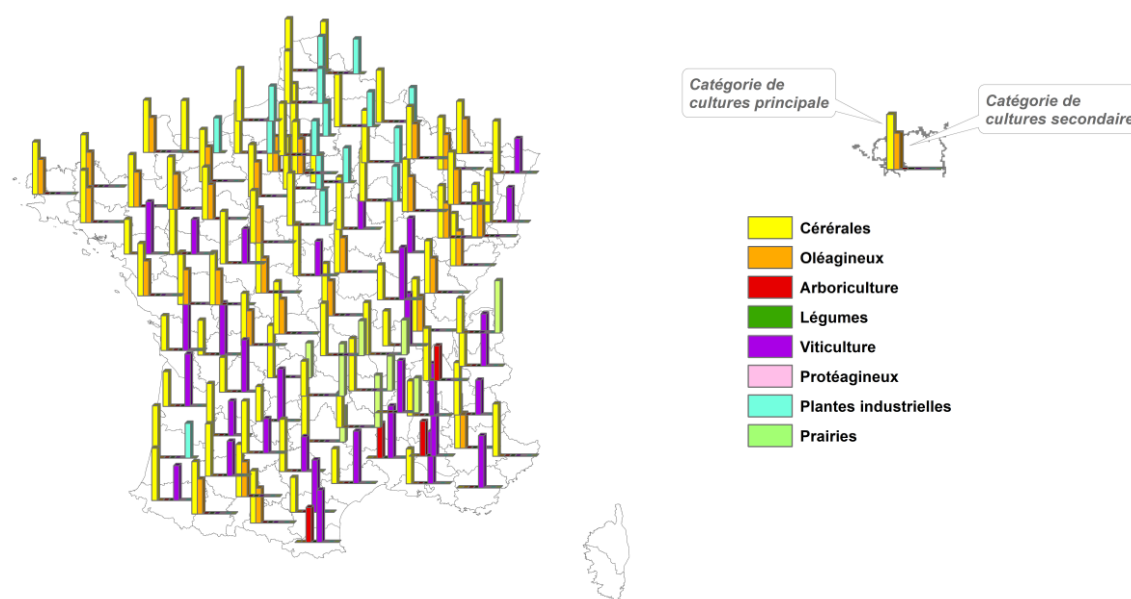
Les surfaces assurées ont augmenté entre 2018 et 2019 suivant le rythme de progression entre les deux campagnes précédentes. Toutes les catégories de cultures augmentent à l'exception des oléagineux ce qui s'explique par une diminution des surfaces cultivées en 2019.

Certaines variations plus importantes sont à noter :

- Une augmentation significative (+27,3%) des surfaces assurées en arboriculture alors qu'elles avaient diminué sur la campagne 2018. Cette augmentation s'explique par une très forte augmentation des surfaces assurées en vignes à raisin de table et sur la culture de noix (+16%).
- Une augmentation importante des surfaces assurées en prairies même si celles-ci ne représentent encore que 3,2% des surfaces assurées totales ;
- Une forte augmentation des surfaces assurées en légumes qui s'explique par une augmentation des surfaces en pois chiches et lentilles, natures de récoltes qui sont reclassées dans cette catégorie depuis 2018 et qui représentent à elles deux 37,1% des surfaces assurées en légumes.

## Capitaux assurés

La cartographie des cultures principales et secondaires par département en termes de capitaux assurés a été réalisée (figure 4). Au Nord, les capitaux sont dominés par les céréales et les plantes industrielles. Les capitaux assurés importants en viticulture dans le Nord de la France représentent le crémant d'Alsace et le Champagne. Le sud de la France voit la viticulture occuper une place importante en termes de capitaux assurés (vignoble du Languedoc-Roussillon, vignoble Bordelais) et le massif central présente depuis 2016 la particularité de l'assurance prairies. Depuis 2016, la structure du portefeuille assuré n'a pas fondamentalement évolué, les capitaux assurés ont varié mais les grands types de cultures restent les mêmes.



La somme des capitaux assurés est de **8 milliards d'euros (Md€)**. En 2019, les capitaux assurés augmentent de 7% par rapport à 2018 suivant alors la tendance déjà initiée l'année précédente. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des capitaux assurés et surfaces assurés en grandes cultures (principalement les céréales et fourrages et les protéagineux) et par une légère augmentation en viticulture. La viticulture a une très forte valeur ajoutée du capital à l'hectare comme le montre le tableau 5.

Catégories de cultures	2018			2019			Variation (%)
	Capitaux assurés (M€)	% des capitaux assurés	Capitaux assurés €/ha	Capitaux assurés (M€)	% des capitaux assurés	Capitaux assurés €/ha	/ capitaux assurés
Céréales et fourrages	3 861	51,8	1 264	4 346	54,4	1 315	+12,6
Oléagineux	886	11,9	1 203	720	9,0	1 189	-18,7
Protéagineux	54	0,7	823	61	0,8	813	+13,0
Cultures industrielles	615	8,2	2 428	610	7,6	2 382	-0,8
Vignes à raisin de cuve	1 475	19,7	7 753	1 617	20,2	8 098	+9,6
Arboriculture	38	0,5	9 141	39	0,5	7 382	+2,6
Légumes	153	2,1	3 939	172	2,2	3 911	+12,4
Prairies	57	0,8	542	86	1,1	565	+50,9
Cultures non classées	323	4,3	2 878	334	4,2	3 438	/
<b>Total</b>	<b>7 461</b>	<b>100</b>	<b>1 636</b>	<b>7 986</b>	<b>100</b>	<b>1 684</b>	<b>+7,0</b>

Tableau 5. Répartition des capitaux assurés par catégories de cultures - Assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018.

L'évolution des capitaux assurés reflète l'évolution des surfaces assurées. Des précisions sont cependant à apporter :

- L'augmentation des capitaux assurés de seulement 2,6% en arboriculture ne reflète pas l'augmentation importante des surfaces assurées. En effet, les surfaces assurées en abricots ont fortement diminué en 2019 (évolution de -12%). Or cette nature de récolte a une forte valeur ajoutée. Ainsi, les capitaux assurés n'ont pas autant augmenté que les surfaces assurées.
- L'augmentation des capitaux assurés en céréales et fourrages est plus importante que celle en surface assurée. Par exemple, pour le blé tendre, la surface augmente de 6% entre 2018 et 2019 et les capitaux de 11%. Pour le maïs, la surface assurée augmente de 12% et les capitaux assurés de 14%.

## Les cotisations

Le montant des cotisations totales s'élève à 329,8 M€ (dont 230 M€ soit 69,7% sont subventionnables).

Les cotisations totales augmentent de 7,3% en 2019 par rapport à 2018. Cette évolution positive ralentit. En effet, entre 2017 et 2018, les cotisations totales avaient augmenté de 16%. D'autre part, le montant des cotisations subventionnables est de 230 M€ soit en augmentation de 9,5% par rapport à 2018.

De plus, la part des cotisations subventionnables par rapport aux cotisations totales reste stable depuis 2016 (autour de 65%), elle représente pour l'exercice 2019 un taux de 69,7% soit une légère augmentation. Cette différence s'explique notamment par l'augmentation des cotisations subventionnables par rapport aux cotisations totales sur presque toutes les catégories de culture.

Les données par catégories de cultures, y compris les cotisations par hectare, sont présentées en tableau 6.

Catégorie de cultures	2018				2019				Variation (%) des cotisations subv. (A)
	Cotisation subv (M€) (A)	Cotisation subv (€/ha)	Cotisation totale (M€) (B)	(A) / (B) (%)	Cotisation subv (M€) (A)	Cotisation subv (€/ha)	Cotisation totale (M€) (B)	(A) / (B) (%)	
Céréales et fourrages	81,7	26,8	122,1	66,9	96,9	29,3	143,1	67,7	+18,6
Oléagineux	38,6	52,4	62,6	61,6	32,1	53,1	50,9	63,1	-16,8
Protéagineux	2,6	39,9	3,9	67,7	3,1	40,9	4,4	70,5	+19,2
Cultures industrielles	14,8	58,5	21,7	68,3	15,7	61,1	22,7	69,2	+6,1
Vignes à raisin de cuve	52,9	278,4	72,4	73,1	58,7	293,9	79,4	73,9	+11,0
Arboriculture	5,4	1 295,8	5,9	92,8	5,2	967,1	5,5	94,5	-3,7
Légumes	4,6	117,3	6,5	70,5	5,3	121,7	7,7	68,8	+15,2
Prairies	2,1	19,6	2,5	84,7	3,7	24,1	4,4	84,1	+76,2
Cultures non classées	7,5	67,1	10	69,8	8,9	91,9	11,6	76,7	/
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>46,1</b>	<b>307,4</b>	<b>68,3</b>	<b>230</b>	<b>48,4</b>	<b>329,8</b>	<b>69,7</b>	<b>+9,5</b>

Tableau 6. Cotisations subventionnables et cotisations totales par catégorie de cultures - Assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

Les cotisations subventionnables représentent plus de 60% des cotisations totales pour toutes les catégories de cultures, plus de 70% pour la viticulture et les légumes, plus de 80% pour les prairies et plus 90% pour l'arboriculture.

En 2019, parmi les 64782 contrats MRC, 1416 comportent uniquement l'information « cotisation totale ». 1721 sont uniquement des contrats socles dits de premier niveau (soit 2,7%) sans garanties non subventionnables. Cette proportion varie peu entre les campagnes 2018 et 2019. On note que ces contrats concernent surtout les prairies. Certains contrats ont souscrit uniquement les niveaux 1 et 2, c'est-à-dire 2 572 contrats (soit 4%) sans garanties non subventionnables. Les contrats avec un niveau 1 et un niveau 3 (garanties non subventionnables) souscrits sont au nombre de 4 540 (7%). Ainsi, les contrats comprenant les trois niveaux de la MRC sont fortement majoritaires et représentent 86,3% des contrats. Le tableau 7 montre la répartition des cotisations par niveau d'assurance.

Cotisations	2018	2019	Evolution (%)
Cotisation totale (M€)	307,4	329,8	+7,3
Cotisation subventionnable	210,2	229,6	+9,2
Cotisation subventionnable socle	167,5	180,3	+7,6
Cotisation subventionnable de niveau 2 (garanties complémentaires optionnelles)	40,5	45,6	+12,6
Cotisation niveau 3 (garanties optionnelles non subventionnables)	97,2	100,2	+3,1

Tableau 7. Typologie des cotisations 2018 et 2019

Les subventions versées en 2019 représentent 136 M€ pour 230 M€ de cotisations subventionnables. Le taux moyen de subvention par rapport à la cotisation subventionnable est de 59,1%, soit un taux qui n'a pas évolué depuis 2018. La subvention moyenne versée par exploitation est de 2376 € (soit une augmentation de 2,4% par rapport à 2018) pour une cotisation subventionnable moyenne de 4011 € (soit 59,2% de subvention).

## Franchises

Concernant le choix des franchises pour les contrats, il est important de noter que la grande majorité des contrats sont à 25% de franchise, soit le niveau 2 de l'assurance récolte (rachat de franchise). Plusieurs différences sont à noter par rapport à la campagne 2018 :

- En 2018, 10% des contrats en arboriculture avaient une franchise à 40%. Ils ne représentent plus que 4,2%.
- Les contrats avec une franchise de 30% (niveau 1 de l'assurance) ont augmenté en légumes, en grandes cultures et en viticulture.
- Les contrats avec une franchise de 25% ont augmenté en prairies. Afin de permettre le développement de l'assurance récolte pour cette catégorie de culture, il existe un seul niveau de garantie subventionnable (65%) avec une franchise minimale de 25% (et maximal de 50%).

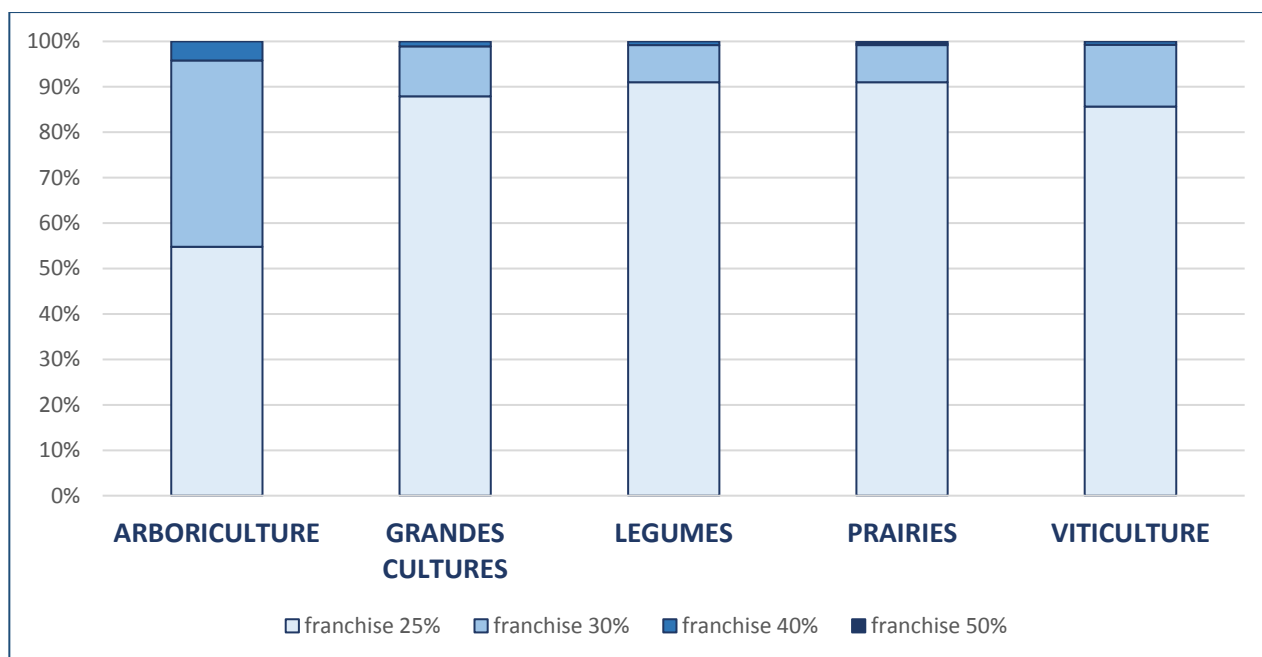


Figure 5. Proportion des contrats par groupe de cultures en fonction des franchises choisies

## Taux de prime

Le taux de prime est le rapport entre la cotisation subventionnable et le capital assuré subventionnable, il représente le « prix de l'assurance ». Il est présenté par catégorie de culture en tableau 8.

	2018	2019				
Catégorie de cultures	Taux de prime moyen 2018 (%)	Taux de prime moyen 2019	1 <sup>er</sup> décile du taux de prime (%)	Taux de prime médian (%)	9 <sup>ème</sup> décile du taux de prime (%)	Rapport entre le 9 <sup>ème</sup> et le 1 <sup>er</sup> décile (%)
Céréales et fourrages	2,1	2,2	1,1	2,1	4,3	3,9
Oléagineux	4,4	4,5	2,5	4,4	6,8	2,7
Protéagineux	4,9	5,0	3,2	4,9	7,5	2,3
Cultures industrielles	2,4	2,6	0,9	1,6	5,9	6,6
Vignes à raisin de cuve	3,6	3,6	1,6	3,1	5,7	3,6
Arboriculture	14,2	13,1	3,6	7,6	26,1	7,3
Prairies	3,6	4,3	2,8	4,3	6,1	2,2
Légumes	3	3,1	1,3	3,7	9,1	7,0
<b>Total</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>				

Tableau 8. Taux de primes subventionnables par catégorie de culture - Assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

L'intervalle entre le 1<sup>er</sup> décile<sup>2</sup> et le 9<sup>ème</sup> décile<sup>3</sup> contient 80% des taux de primes des contrats d'assurance. En dessous du 1<sup>er</sup> décile et au-delà du 9<sup>ème</sup> décile, ce sont les valeurs extrêmes. Ce rapport entre le 9<sup>ème</sup> et le 1<sup>er</sup> décile montre la variabilité du taux de prime pour une même catégorie de culture.

Les taux de primes ont augmenté en moyenne entre 2018 et 2019 pour toutes les catégories de cultures hormis pour l'arboriculture. Ce constat est identique à l'année passée en termes de tendance. L'augmentation est particulièrement marquée pour les prairies. Les taux de primes moyens en arboriculture se démarquent par rapport au reste des catégories de cultures notamment par leur grande variabilité. Celle-ci s'explique par une grande diversité de nature de récolte avec des prix à l'hectare très différents et aussi par le faible nombre d'assurés (portefeuille moins stable que pour les catégories des grandes cultures ou de la viticulture).

## Taux de diffusion

Les taux de diffusion par catégorie de cultures ainsi que leur évolution entre 2017 et 2018 sont présentés en figure 6. Il est rappelé que le taux de diffusion est le rapport de la surface assurée de l'année N par la surface totale cultivée la même année (AGRESTE, 2019). Le taux de diffusion de l'assurance récolte 2019 a augmenté de 4,1% entre 2018 et 2019 passant ainsi de 28,5% (taux de diffusion 2018) à 29,7% (hors prairies). Le taux de diffusion avec prairies s'établit à 16,7% en 2019, il était de 16% en 2018 (soit une évolution de 4,3%).



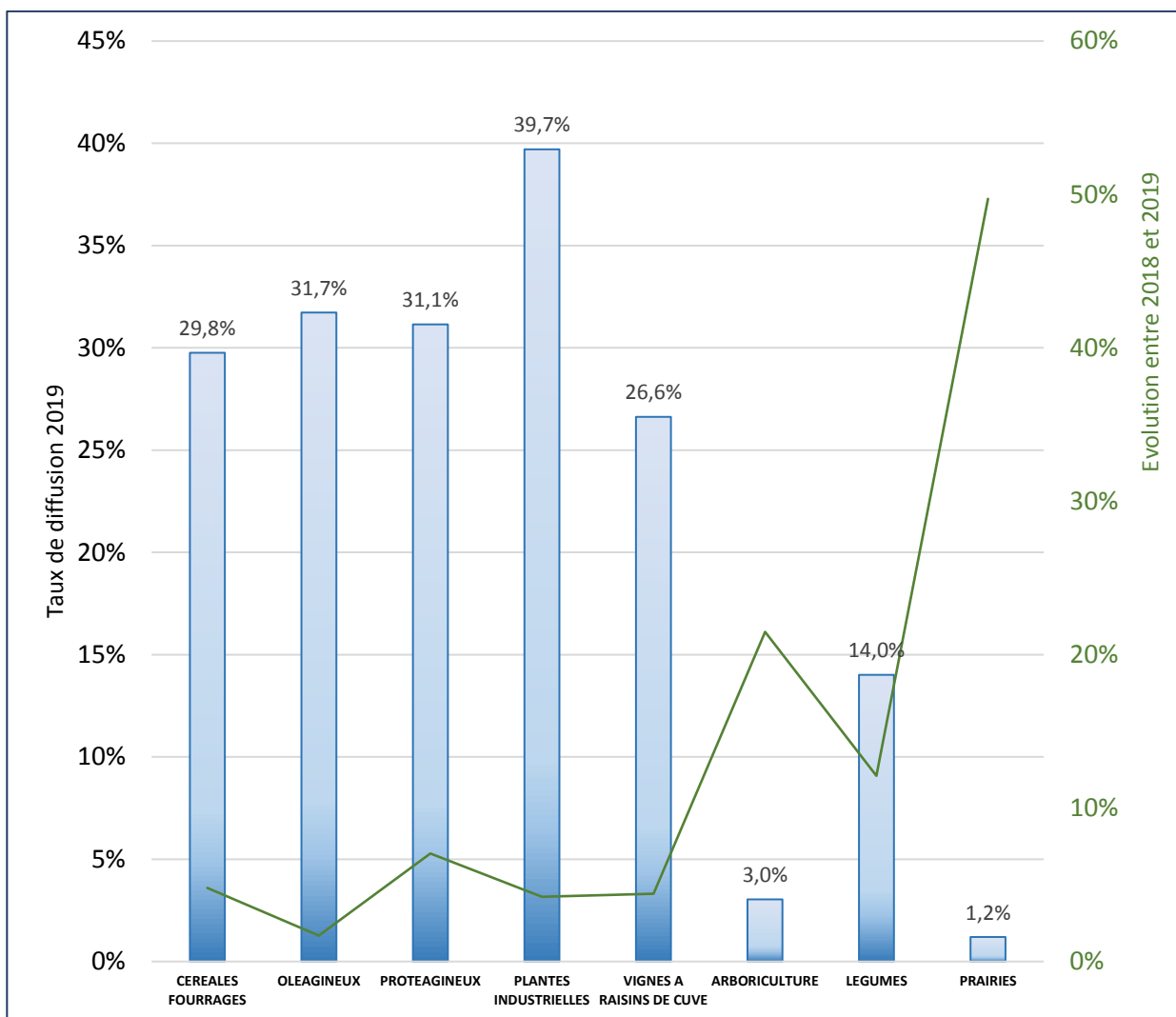


Figure 6. Taux de diffusion par catégorie de cultures de l'assurance récolte 2019 et évolution par rapport à 2018

Le taux de diffusion le plus élevé concerne les plantes industrielles et s'élève à 39,7%, soit une augmentation de 4,2% entre 2018 et 2019. Le taux de diffusion de l'arboriculture a nettement augmenté (évolution de +21,5%). Il avait diminué entre les exercices 2017 et 2018. En ce qui concerne les prairies, le taux de diffusion est en augmentation de 49,7%. Cependant, pour ces deux catégories de culture, les surfaces assurées restent très faibles.

<sup>2</sup> 10% des contrats ont un taux de prime inférieur à la valeur du 1er décile

<sup>3</sup> 10% des contrats ont un taux de prime supérieur à la valeur du 9ème décile

Depuis 2017, les taux de diffusion sont en augmentation au global (hors prairies). Cette augmentation particulièrement importante en 2017 ralentit pour les campagnes suivantes mais continue à se poursuivre. Cette évolution globale masque des disparités à l'échelle des catégories de cultures. En effet, pour toutes les catégories de culture, les taux de diffusion sont en augmentation mais la vitesse d'évolution est différente. Pour l'arboriculture comme pour les prairies, l'assurance récolte peine à se développer depuis 4 ans.

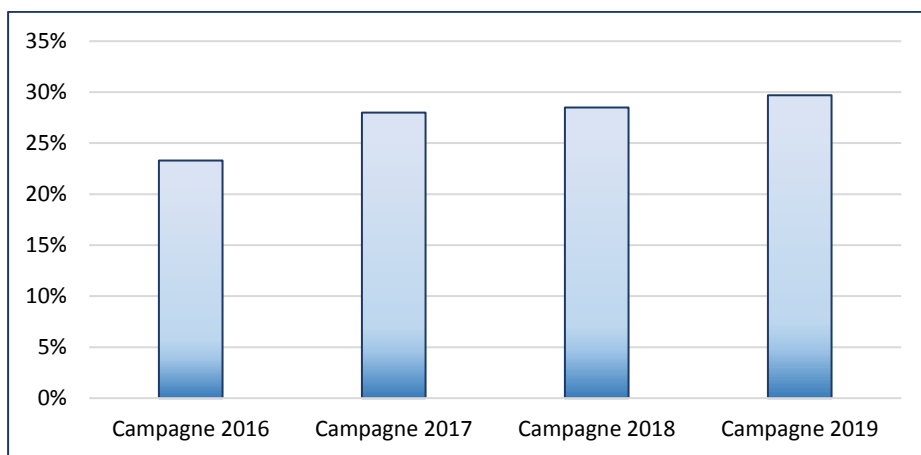
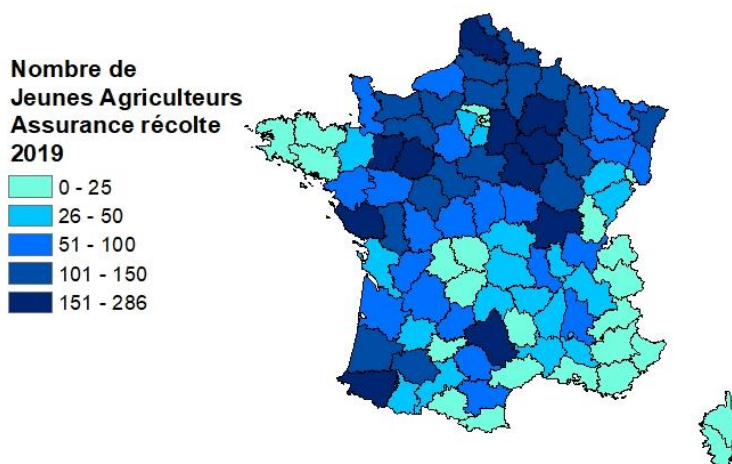


Figure 7. Evolution du taux de diffusion hors prairies pour les exercices 2016 à 2019 toutes catégories de cultures confondues

### I.3 L'assurance des Jeunes Agriculteurs

Les agriculteurs ayant reçu le paiement « Jeunes Agriculteurs » (JA) au titre du premier pilier et qui ont souscrit un contrat d'assurance récolte représentent 12% des assurés en 2019, soit 6 884 exploitations. Ce taux se maintient par rapport à la campagne précédente. On compte 1547 nouveaux entrants dans l'assurance récolte en 2019 qui sont des JA. Ils sont 1312 à être sortis du système de l'assurance récolte en 2018 dont 667 étaient présents depuis au moins 3 ans dans le portefeuille des assurés.

La cartographie du nombre de jeunes agriculteurs assurés en 2019 montre que ceux-ci sont beaucoup plus présents dans une moitié Nord de la France ainsi que dans le Sud-Ouest (figure 8). En effet, 89,4% des agriculteurs ayant reçu le paiement « Jeunes Agriculteurs » sont spécialisés en grandes cultures et font des céréales. Il n'y a que 6,8% Jeunes agriculteurs qui cultivent des vignes à raisins de cuves. Les autres catégories sont très minoritaires.



La carte du nombre des exploitants ayant reçu le paiement « Jeunes Agriculteurs » en 2019 est similaire à celle de 2018 et peu de variations sont observées. Les départements de la Sarthe et de la Vendée, ayant déjà le nombre de JA le plus important en 2018, ont vu ce nombre encore augmenté en 2019 (respectivement 286 et 283 JA).

Figure 8. Nombre de Jeunes Agriculteurs par département - Assurance récolte 2019

## I.4 Typologie des exploitations agricoles assurées pour la campagne 2019

Afin d'identifier les caractéristiques principales des exploitations agricoles assurées, une typologie des exploitations agricoles assurées à partir de leur capital assuré est réalisée. La typologie met en évidence notamment la diversité des systèmes de production et distingue les éleveurs des non éleveurs. La typologie complète classe 100% des exploitations agricoles (en plus de 200 classes différentes) mais pour plus de lisibilité, la version présentée ci-après a été restreinte à un effectif de 100 individus minimum par classe. Elle représente donc 90% des exploitations agricoles répartis en 74 classes.

Pour rappel, l'indicateur « somme des capitaux assurés » a été défini de façon à ce que les effectifs par classe soient comparables. Cet indicateur montre que la proportion d'éleveurs diminue : elle est de 51,7% pour la classe des petits capitaux et atteint 18,4% pour la classe des très grands capitaux (>160 0000 €). Les éleveurs assurent en particulier les fourrages et ces natures de récoltes ont une valeur ajoutée moins importante que les autres. Cette typologie montre la prédominance des exploitations spécialisées en grandes cultures, ce qui est cohérent avec les taux de diffusion. La spécialisation viticulture est aussi présente, pour toutes les classes de capitaux assurés. En revanche, les autres domaines de spécialisation sont absents de la classification, en dehors des légumes qui sont, dans les exploitations assurées, toujours associés aux grandes cultures. Ce résultat signifie que les exploitations agricoles assurées cultivant des légumes cultivent aussi des grandes cultures et sont donc diversifiées.

En ce qui concerne la viticulture, la proportion des exploitations agricoles dans la moitié Nord (région Champenoise et du Bourgogne) et dans le Sud-Ouest augmente avec les capitaux assurés. En effet, dans ces régions les vins ont une plus forte valeur ajoutée à l'hectare que pour les vins du Languedoc-Roussillon. La viticulture est globalement présente sur toutes les classes des capitaux assurés ; les viticulteurs sont relativement sensibilisés à ce produit assurantiel.

Par rapport aux campagnes précédentes, quelques évolutions sont à noter :

- L'assurance récolte continue à se développer dans le Sud-Ouest avec des proportions d'exploitations agricoles en grandes cultures notamment qui ont augmenté. La région « Moitié Nord » reste prédominante néanmoins.
- Il n'apparaît plus dans la classification des exploitations agricoles spécialisées en légumes. Celles-ci (bien qu'existantes) sont très peu nombreuses et font parties des 10% non classés. En revanche, les exploitations agricoles diversifiées cultivant des grandes cultures et des légumes sont mises en lumière pour la campagne 2019 sur les classes des très grands capitaux.
- Globalement, les exploitations agricoles diversifiées continuent à augmenter. En effet, en 2019, il y a des exploitations agricoles à 5 catégories de cultures assurées ce qui n'était pas le cas lors des campagnes précédentes. Il s'agit d'exploitations agricoles cultivant les quatre catégories de cultures en grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, cultures industrielles) et des légumes.

**Cette typologie montre la prépondérance des exploitations spécialisées en grandes cultures dans le portefeuille assuré. Cette première conclusion va de pair avec le développement des souscriptions dans la moitié Nord de la France dans laquelle les grandes cultures sont majoritairement cultivées. En 2019, les éleveurs ne se distinguent pas des autres exploitations agricoles, la prairie n'étant pas visible dans la classification car elle concerne trop peu d'exploitations agricoles assurées. Par rapport aux années précédentes, les éleveurs sont plus diversifiés en proportion sur leurs catégories de cultures en grandes cultures.**

## II. Analyse par catégorie de culture

Comme mentionné en présentation des données, un contrat peut couvrir plusieurs cultures appartenant à différentes catégories de cultures. Le nombre de contrat par catégorie de culture correspond au nombre de contrats couvrant au moins une culture de la catégorie de culture concernée. Ainsi, si un contrat possède des cultures dans des catégories différentes, il est compté autant de fois que le nombre de catégories qu'il possède.

Le taux de prime est le rapport entre la cotisation subventionnable et le capital assuré subventionnable, il représente le « prix de l'assurance ».

### II.1 Céréales et fourrages

Le tableau 9 présente les chiffres clés pour les céréales et fourrages.

Analyse des contrats pour les céréales	2018	2019	% de variation
Nombre de contrats	47 411	45 986	-3,0
Surfaces assurées (ha)	3 054 031	3 306 644	+8,3
Taux de diffusion	28,4%	29,8%	+4,9
Nombre d'exploitations assurées	45 283	45 069	-0,5
Capital assuré subventionnable (M€)	3 861	4 347	+12,6
Cotisation subventionnable (M€)	81,7	96,9	+18,6
Cotisation totale (M€)	122,1	143,1	+17,2
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	66,9	67,7	+1,2
Taux de prime (%)	2,1	2,2	+4,8

Tableau 9. Synthèse pour les céréales et fourrages de l'assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

Le nombre de contrats a légèrement diminué entre 2018 et 2019. Hormis le nombre de contrats et le nombre d'exploitations agricoles, tous les indicateurs ont évolué de manière positive. Les cotisations subventionnables et le capital assuré subventionnable ont augmenté plus vite que les surfaces assurées. En effet, le maïs, nature de récolte à très forte valeur ajoutée à l'hectare est beaucoup plus assuré en 2019. Il représente 31,6% des cotisations subventionnables (contre 11,2% en 2018). Les surfaces assurées en maïs ont augmenté de 11,6% entre les campagnes 2018 et 2019.

La répartition des taux de diffusion est présentée en figure 9. Elle montre des taux de diffusion supérieurs à 50% dans les grandes régions céréalières françaises comme la plaine de la Beauce et les Landes pour la culture de maïs. Les régions montagneuses françaises et la Bretagne, connues pour être des régions avec beaucoup d'élevage sont celles où les taux de diffusion sont les plus faibles.

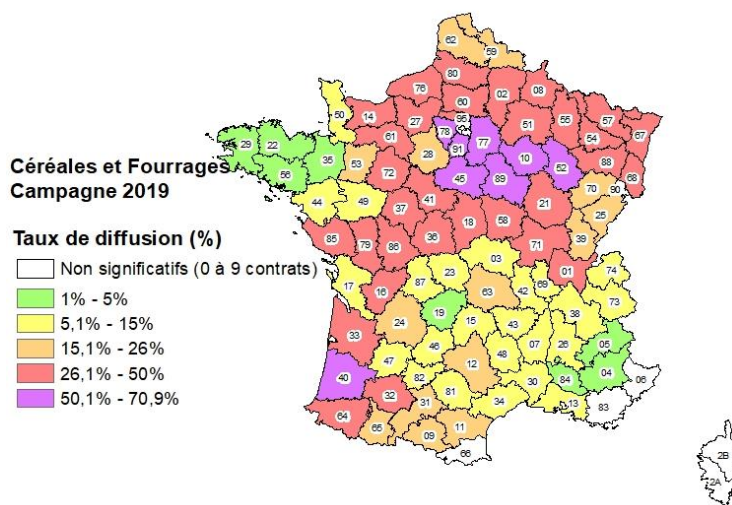
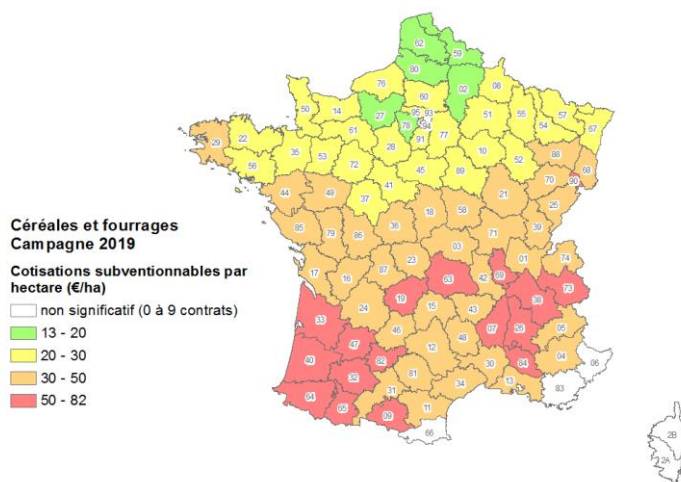


Figure 10. Cartographie des taux de diffusion par département pour les céréales et fourrages – Assurance récolte 2019

L'assurance niveau socle représente 81,7% des cotisations subventionnables pour cette catégorie de culture. La répartition des cotisations subventionnables par hectare est présentée en figure 11. Elles sont plus élevées dans la moitié Sud de la France du fait d'une plus grande exposition des cultures à la sécheresse et de la culture de maïs à plus forte valeur ajoutée.



Les cotisations subventionnables par hectare augmentent de 13% entre les campagnes 2018 et 2019. Cette augmentation globale est encore plus marquée à l'échelle départementale en particulier dans le Sud :

- augmentation de 14,3% dans le Gers, de +30,5% dans le Lot et Garonne pour le Sud-Ouest.

- augmentation de 34,6% dans le Vaucluse, de + 18,5% en Ardèche, +16,6% en Isère et 8,6% dans le Rhône.

Figure 11. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les céréales et fourrages – Assurance récolte 2019

En 2019, les taux de primes augmentent pour les céréales et fourrages. Cette progression positive s'observe depuis 2017. Les résultats pour les natures de récoltes principales sont présentés en tableau 10. Les mêmes constats que pour l'exercice précédent sont observés : le maïs est la nature de récolte avec les taux de primes les plus élevés mais les taux de primes pour cette culture augmentent moins vite que pour le blé tendre dont l'exposition aux risques climatiques et en particulier à la sécheresse ces dernières années (sécheresse de 2018 dans le Grand-Est en particulier) est importante. Cette augmentation des taux de primes induit une augmentation des cotisations subventionnables particulièrement marquée pour la campagne 2019. Cette augmentation pourrait être liée à la sécheresse de 2018.

	2018				2019			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Total des céréales et fourrages</b>	2,1	1,1	2,0	4,1	2,2	1,1	2,1	4,3
<b>Blé tendre</b>	1,5	0,9	1,5	3,1	1,8	0,9	1,5	3,2
<b>Maïs</b>	2,8	1,4	2,6	4,8	3,0	1,5	2,5	5,1
<b>Orge</b>	2,2	1,2	2,0	4,1	2,5	1,3	2,1	4,1

Tableau 10. Taux de primes et leur distribution pour les céréales et fourrages – Assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

La variation des taux de primes du blé tendre en fonction des différentes régions est présentée dans le graphe suivant.

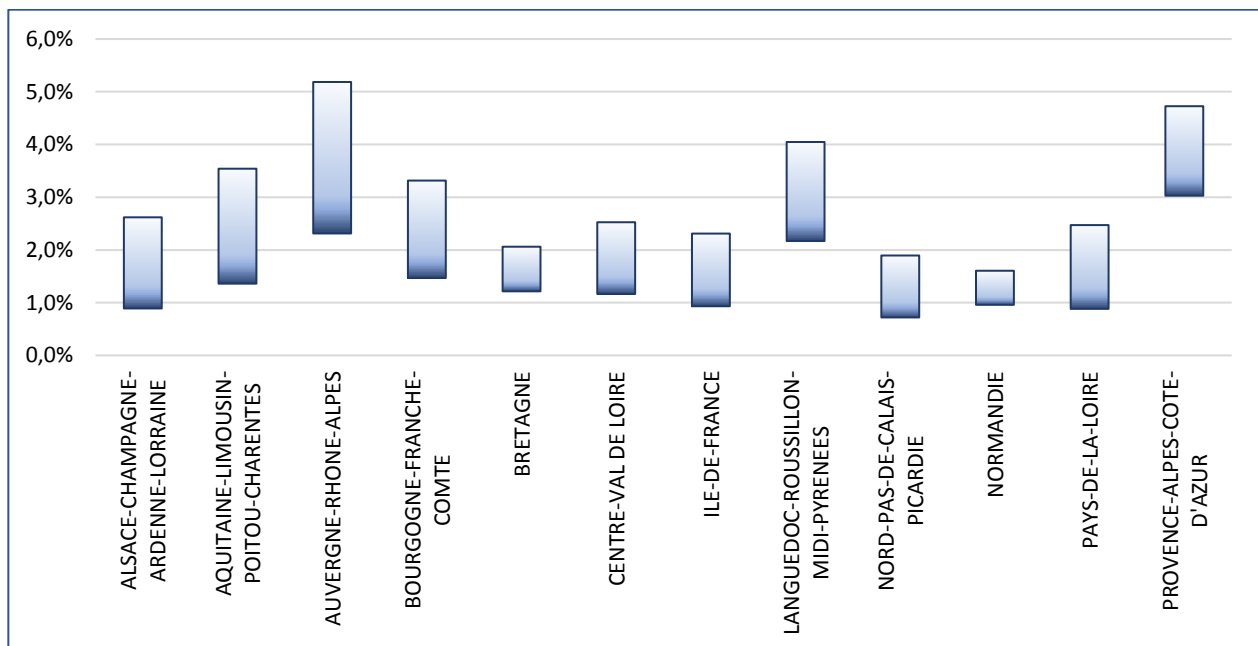


Figure 12. Variation des taux de primes (%) et quantiles 10 et 90 du blé tendre par région pour l'assurance récolte 2019

D'après la figure 12, d'importantes variations de prix sont observées entre les régions et au sein d'une même région. Ainsi, les taux de primes les plus élevés sont ceux des régions Auvergne-Rhône Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (Occitanie) et PACA. Pour cette région, la variabilité des taux de primes est moins importante qu'en 2018. Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et la région Occitanie, le quantile 90 est plus élevé en 2019 et ainsi la variabilité augmente.

Pour les autres régions, la variabilité des taux de primes est similaire aux deux campagnes précédentes (2017 et 2018). Tout comme pour l'exercice précédent, une légère augmentation des quantiles 90 est observée (due à l'augmentation générale des taux de primes) alors que les quantiles 10 restent invariants.

## II.2 Oléagineux

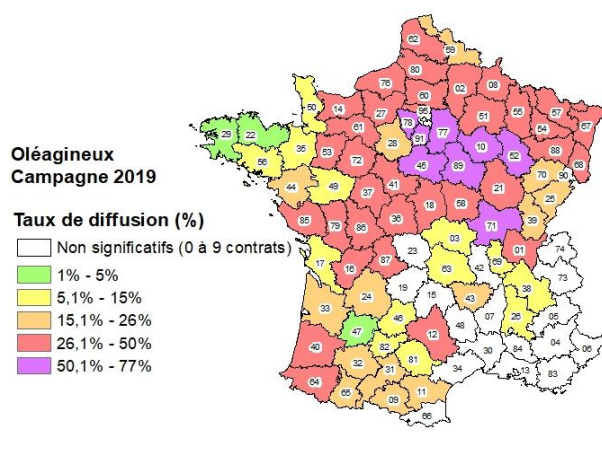
Les chiffres clés sur la catégorie des oléagineux sont présentés en tableau 11.

Analyse des contrats pour les oléagineux	2018	2019	% de variation
Nombre de contrats	27 716	23 663	-14,6
Surfaces assurées (ha)	736 144	605 118	-17,8
Taux de diffusion	31,2%	31,7%	+1,6
Nombre d'exploitations assurées	27 433	24 603	-10,3
Capital assuré subventionnable (M€)	885,6	719,7	-18,7
Cotisation subventionnable (M€)	38,6	32,2	-16,6
Cotisation totale (M€)	62,6	50,9	-18,7
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	61,7	63,1	+2,3
Taux de prime (%)	4,4	4,5	+2,3

Tableau 11. Synthèse pour les oléagineux de l'assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

L'assurance multirisques climatiques s'était développée sur les campagnes précédentes, avec des évolutions de plus de 10% pour tous les critères étudiés entre 2016, 2017, 2018. En 2019, le processus inverse est observé : tous les indicateurs montrent une nette diminution sauf les taux de primes et taux de diffusion qui restent stables. L'explication principale de cette évolution à la baisse est la diminution des surfaces cultivées assurées et non assurées en 2019, en particulier le colza, provoquant un nombre de contrats souscrits moins importants, une baisse du nombre des exploitations agricoles assurées et la diminution des autres indicateurs (capital assuré subventionnables, cotisations subventionnables, etc.). Le maintien des taux de diffusion pour cette campagne est un indicateur positif pour le développement de l'assurance récolte. En effet, malgré les baisses de surfaces cultivées en 2019 en oléagineux (dû probablement à des stratégies des exploitants agricoles différentes des années précédentes) la proportion des surfaces assurées par rapport aux surfaces cultivées se maintient. La surface moyenne par contrat diminue légèrement, elle passe de 26,6 ha en 2018 à 25,6 ha en 2019. La surface moyenne par exploitation diminue pour passer de 26,8 ha (stable depuis 2015) à 24,6 (valeur des campagnes 2015 à 2017).

La cartographie des taux de diffusion pour les oléagineux est présentée en figure 13.

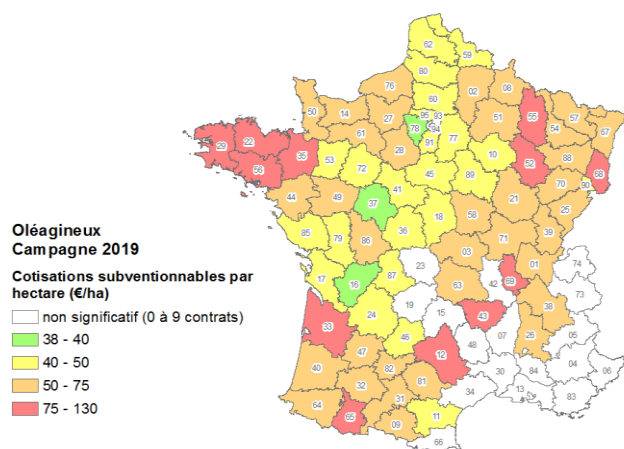


Les oléagineux sont principalement assurés dans le Nord de la France car ils y sont le plus cultivés. Cette carte montre la répartition des oléagineux et est sensiblement identique à la répartition par département des taux de diffusion du colza. En effet, cette nature de récolte représente 68,2% des surfaces assurées.

Figure 13. Cartographie des taux de diffusion par département pour les oléagineux – Assurance récolte 2019



Le capital moyen par hectare est constant depuis 2016. La cotisation socle représente 84,9% des cotisations subventionnables.



En 2019, les cotisations subventionnables moyennes par hectare se stabilisent. La cartographie ci-contre enregistre peu de différences avec celle de la campagne 2018. Les principales évolutions sont :

- une augmentation des cotisations subventionnables par hectare dans la Haute-Loire (+10,8%).
- les départements Ardèche et Vaucluse qui avaient des cotisations subventionnables par hectare importantes sont non significatifs en 2019 car ont moins de 10 contrats souscrits.

Figure 14. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les oléagineux – Assurance récolte 2019

Les évolutions des taux de prime pour les oléagineux et le colza (premier oléagineux assuré) sont présentées en tableau 12. Les taux de primes sont à peu près constants depuis 2017 pour l'ensemble des oléagineux et le colza qui représente 413 000 ha, soit une diminution de 27,9% des surfaces assurées par rapport à la campagne précédente. Le tournesol et le soja représentent respectivement 141 kha (+22,6% par rapport à 2018) et 42 kha (+16,7% par rapport à 2018). Le taux de prime moyen des oléagineux est presque similaire à celui du colza. En effet, cette nature de récolte domine très largement les capitaux assurés (74,1%) et les cotisations subventionnables (72,4%).

	2018				2019			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Total des oléagineux</b>	4,4	2,5	4,2	6,7	4,5	2,5	4,4	6,8
<b>Colza</b>	4,2	2,5	4,2	6,6	4,4	2,5	4,3	6,8

Tableau 12. Taux de primes et leur distribution pour les oléagineux – Assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

## II.3 Protéagineux

Les chiffres clés pour la catégorie de culture protéagineux sont présentés en tableau 13.

Analyse des contrats pour les protéagineux	2018	2019	% de variation
Nombre de contrats	5 817	5 923	+1,8
Surfaces assurées (ha)	66 120	75 234	+13,8
Taux de diffusion	29,1%	31,1%	+6,9
Nombre d'exploitations assurées	5 817	6 047	+4,0
Capital assuré subventionnable (M€)	54,4	61,2	+12,5
Cotisation subventionnable (M€)	2,6	3,1	+19,2
Cotisation totale (M€)	3,9	4,4	+12,8
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	67,7	69,7	+3,0
Taux de prime (%)	4,9	5,0	+2,0

Tableau 13. Synthèse pour les protéagineux de l'assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

En 2019, le nombre de contrats et le nombre d'exploitations agricoles se maintient par rapport à la campagne précédente. Les autres indicateurs sont en nette progression en 2019 : les surfaces assurées ont augmenté de 13,8%, le capital assuré de 12,5% et les cotisations subventionnables de 19,2%. L'assurance récolte s'est développée pour la culture de pois ce qui a conduit à l'évolution positive de l'ensemble des indicateurs. On notera que l'assurance récolte s'est surtout développée dans le Nord de la France, car c'est dans cette région principalement qu'est cultivé le pois.

La cartographie des taux de diffusion par département des protéagineux est présentée en figure 15. Les départements avec les taux de diffusion les plus élevés ont une surface cultivée et assurée importante en pois protéagineux.

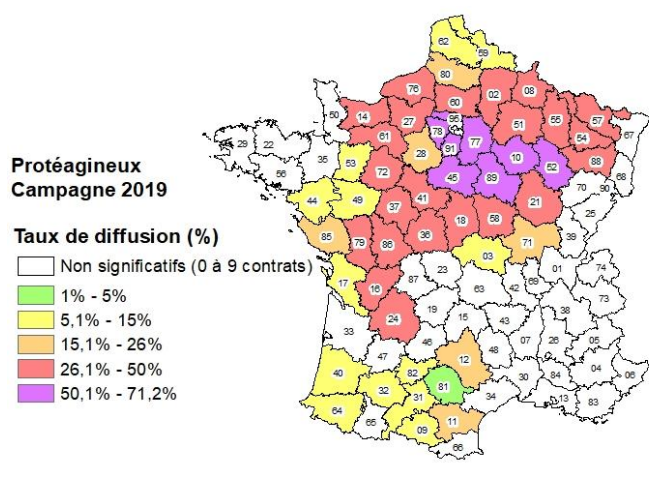
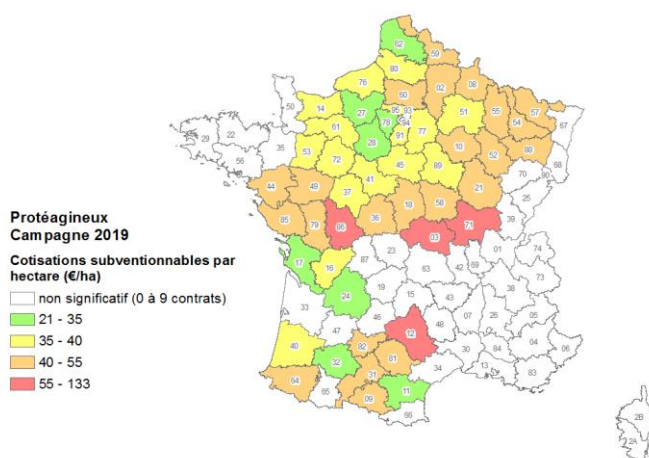


Figure 15. Cartographie des taux de diffusion par département pour les protéagineux – Assurance récolte 2019

La cotisation socle représente 84% des cotisations subventionnables. La répartition des cotisations subventionnables par hectare est présentée en figure 16.



Les cotisations subventionnables par hectare sont globalement constantes entre 2018 et 2019 pour la moitié Nord de la France. Pour les départements du Sud de la France, on observe des variations :

- une diminution dans le Sud-Ouest de certains départements (Gers, Tarn et Garonne, Dordogne, Charente et Charente Maritime) d'environ 5%.
- Le département de Lot et Garonne est devenu non significatif.
- Une augmentation dans l'Allier (+35%) et la Saône et Loire (+12,1%).

Figure 16. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les protéagineux – Assurance récolte 2019

Les taux de prime et leur variation sont présentés en tableau 14. Ils augmentent entre 2018 et 2019 suivant la tendance déjà initiée lors des exercices précédents. Les principaux protéagineux assurés sont le pois protéagineux (47 000 ha soit une évolution de +11,9%) et les féveroles (13 000 ha soit une surface assurée constante).

	2018				2019			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Total des protéagineux</b>	4,9	3,2	4,6	7,1	5,0	3,2	4,9	7,5
<b>Pois protéagineux</b>	4,4	3,1	4,4	6,9	5,1	3,3	4,7	7,2

Tableau 14. Taux de primes et leur variation pour les protéagineux – Assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

## II.4 Plantes industrielles

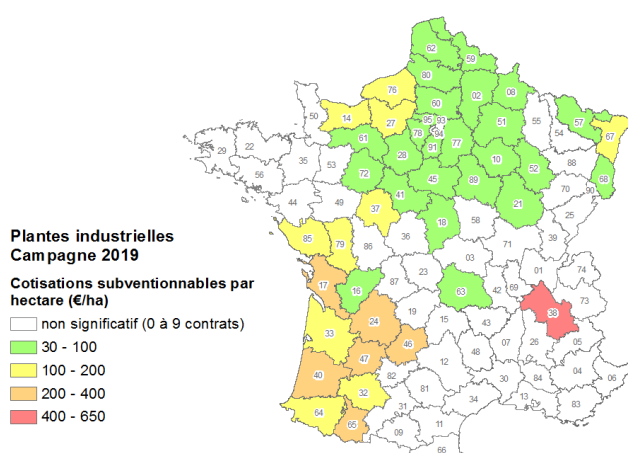
Les chiffres clés pour la catégorie de plantes industrielles sont présentés en tableau 15.

Analyse des contrats pour les plantes industrielles	2018	2019	% de variation
Nombre de contrats	10 066	10 254	+1,9
Surfaces assurées (ha)	253 277	256 099	+1,1
Taux de diffusion	38,1%	39,7%	+4,2
Nombre d'exploitations assurées	9 876	10 087	+2,1
Capital assuré subventionnable (M€)	614,9	610,1	-0,8
Cotisation subventionnable (M€)	14,8	15,7	+6,1
Cotisation totale (M€)	21,7	22,7	+4,6
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	68,3	68,9	+0,9
Taux de prime (%)	2,4	2,6	+8,3

Tableau 15. Synthèse pour les plantes industrielles de l'assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

Pour la campagne 2019, on note une certaine stabilité du portefeuille pour les plantes industrielles. En effet, la classification des natures de récoltes pour cette catégorie de culture se stabilise ce qui permet de mieux comparer les exercices entre eux. Deux indicateurs augmentent plus que les autres ; il s'agit des cotisations subventionnables et des taux de primes.

La surface assurée par exploitation est de 25,4 ha, elle reste donc stable depuis 2017. Le capital assuré subventionnable par hectare diminue légèrement pour passer de 2 427 €/ha à 2 382 €/ha. Cette baisse de 1,8% est due à la baisse de 1,8% du capital par hectare des betteraves, nature de récolte qui concerne le plus de surface assurée.



Il est observé très peu de variations entre les campagnes 2018 et 2019. Les variations importantes sur les cotisations subventionnables par hectare sont surtout dans le Sud de la France, sur des départements qui en 2019 ne sont plus significatifs car ont moins de 10 contrats : il s'agit de l'Aveyron, et de la Vienne.

Les cotisations subventionnables moyennes par hectare restent stables dans le Nord de la France.

Figure 17. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les plantes industrielles – Assurance récolte 2019

Les taux de primes ainsi que leurs distributions pour les plantes industrielles et les betteraves sucrières sont présentés en tableau 16.

	2018				2019			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Total des plantes industrielles</b>	2,4	0,9	1,6	5,6	2,6	0,9	1,6	5,9
<b>Betterave sucrière</b>	1,3	0,9	1,1	2,0	1,3	0,9	1,1	2,1

Tableau 16. Taux de primes et leur variation des cultures industrielles – Assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

Les principales cultures industrielles sont : la betterave sucrière (165 kha soit une baisse de 2,4% des surfaces assurées par rapport à la campagne 2018) et le lin (42 kha soit une hausse de 1,4% par rapport à 2018). D’après le tableau 16, les taux de primes des betteraves sucrières sont parmi les plus faibles, en moyenne, en cultures industrielles et ce depuis 2015. La variation des taux de primes est hétérogène selon les natures de récoltes pour les plantes industrielles. En 2019, le taux de prime moyen a légèrement augmenté ainsi que le quantile 90. La nature de récolte ayant les taux de primes les plus élevés est le lin. Pour la campagne 2019, le taux de prime moyen du lin augmente (il passe de 6% à 6,2%) ce qui induit l’augmentation du taux de prime moyen pour les plantes industrielles. De même le quantile 90 augmente sensiblement. Pour la culture de chanvre qui représente des surfaces importantes, le taux de prime moyen et le quantile 90 ont également augmenté tous les deux de 4,3%. Ces évolutions à l’échelle des natures de récolte expliquent la hausse des taux de primes pour les plantes industrielles.

La figure 18 présente la variation des taux de primes par régions pour la betterave sucrière.

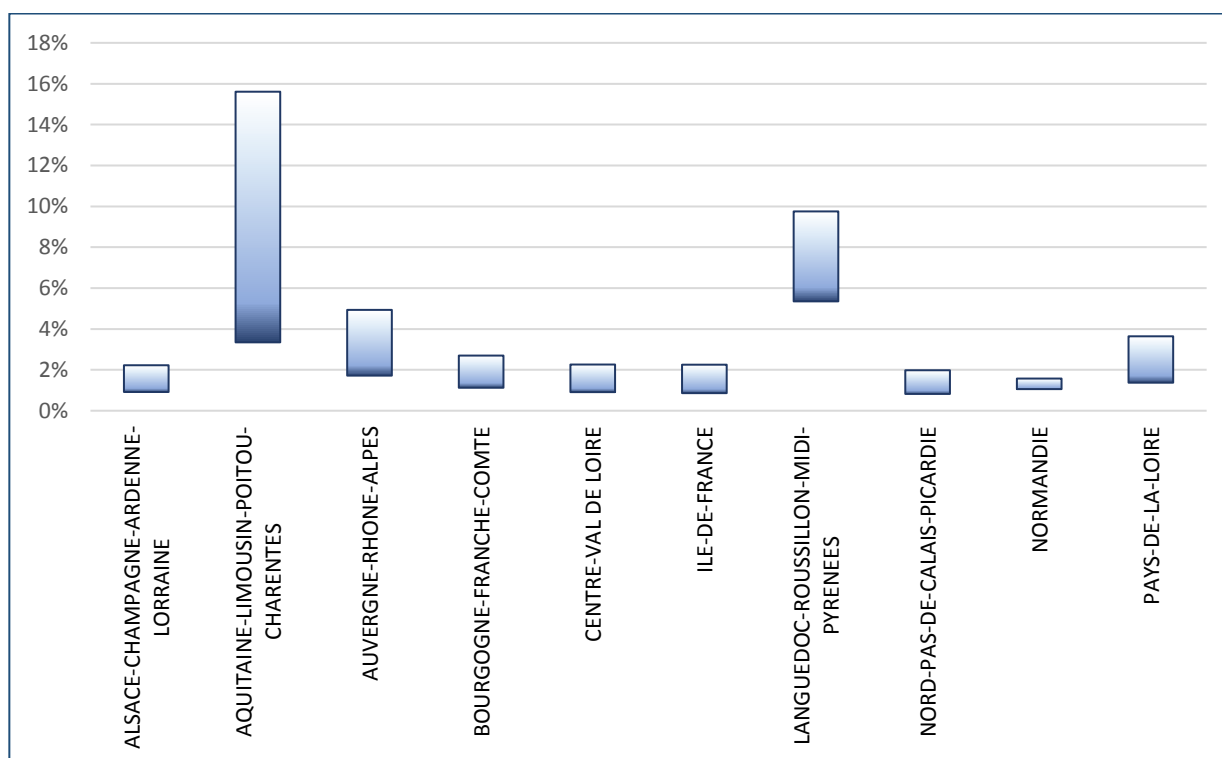


Figure 18. Variation des taux de primes et quantiles 10-90 par région de la betterave sucrière pour l'assurance récolte 2019

Les taux de primes sont variables dans le Sud de la France du fait d'une production de betteraves beaucoup moins développée.

**En 2019, l'assurance multirisques climatique a continué à se développer en grandes cultures, en particulier sur les céréales et fourrages et les protéagineux. Le taux de diffusion en grandes cultures atteint 30,5%. Les grandes cultures dominent très largement le portefeuille assuré, et sont présentes dans toute la moitié Nord de la France et dans le Sud-Ouest (culture de maïs, de colza). En oléagineux, le résultat est plus contrasté du fait de la diminution des surfaces cultivées (assurées et non assurées) en 2019 pour cette catégorie de culture due principalement aux choix des agriculteurs sur les rotations des cultures. Le taux de diffusion a cependant légèrement augmenté, signifiant que l'assurance se maintient. Les taux de primes sont en augmentation pour les grandes cultures entre les campagnes 2018 et 2019.**

## II.5 Légumes

Les chiffres clés pour la catégorie des légumes sont présentés en tableau 17.

Analyse des contrats pour les légumes	2018	2019	% de variation
Nombre de contrats	2 762	3 765	+36,3
Surfaces assurées (ha)	38 934	43 952	+12,9
Taux de diffusion	12,5%	14,0	+12,0
Nombre d'exploitations assurées	2 749	3 028	+10,1
Capital assuré subventionnable (M€)	153,4	171,9	+12,1
Cotisation subventionnable (M€)	4,6	5,3	+15,2
Cotisation totale (M€)	6,5	7,7	+18,5
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	70,5	69,8	-1,0
Taux de prime (%)	3,0	3,1	+3,3

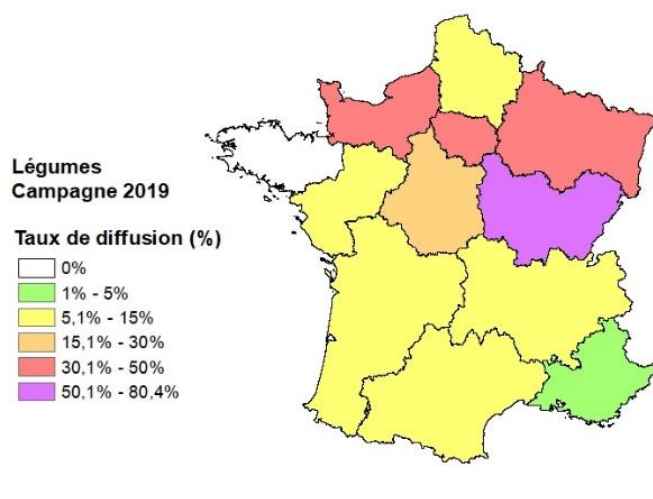
Tableau 17. Synthèse pour les légumes de l'assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

Suivant la tendance déjà initiée en 2018, l'assurance récolte continue à se développer pour les légumes. En effet, le nombre d'exploitations agricoles assurées augmente de 10,1%, celui des surfaces de 12,9%. Les natures de récoltes représentant le plus de surfaces assurées sont les suivantes :

- Les pommes de terre (30,2% des surfaces assurées). La surface assurée augmente de 10,1% entre les campagnes 2018 et 2019 ;
- Les lentilles (24,9% de surfaces assurées). La surface assurée augmente de 11,5%.
- Les Pois chiches (12,2% des surfaces assurées). La surface assurée augmente de 13,1%.

Ces variations expliquent l'augmentation de plus de 10% pour les différents indicateurs. Le reste des natures de récoltes a des surfaces assurées constantes entre les campagnes 2018 et 2019.

La cartographie des taux de diffusion par région est présentée en figure 19 pour les légumes.



Les taux de diffusion en légumes sont élevés dans le nord de la France du fait des surfaces assurées importantes en pomme de terre. La région Bourgogne-Franche-Comté se démarque par une grande pénétration de l'assurance au niveau de la culture de lentilles.

Figure 19. Cartographie des taux de diffusion par région pour les légumes – Assurance récolte 2019

La répartition des cotisations subventionnables par hectare est présentée en figure 20. Plusieurs points sont à noter :

- les cotisations subventionnables sont constantes dans le Sud de la France sauf pour 2 départements où elles ont augmenté : il s'agit de l'Aude (augmentation de 48,2%) et la Drôme qui devient significative. L'augmentation dans l'Aude s'explique par une augmentation des cotisations subventionnables alors que les surfaces assurées diminuent pour les lentilles et le pois chiche.
- les cotisations subventionnables ont globalement augmenté dans la moitié Nord de la France : la Côte d'Or (+58,2%), l'Oise (+42%), les Ardennes (+16,8%), le Calvados (augmentation de 10,3%), la Marne (+9,0%). L'augmentation dans la Côte d'Or s'explique par l'augmentation des surfaces assurées et cotisations subventionnables pour les oignons et les lentilles. Pour l'Oise, ce sont les lentilles, les oignons et les pommes de terres qui ont augmenté en cotisations subventionnables (et moins vite en surfaces) qui expliquent cette forte augmentation des cotisations subventionnables par hectare.

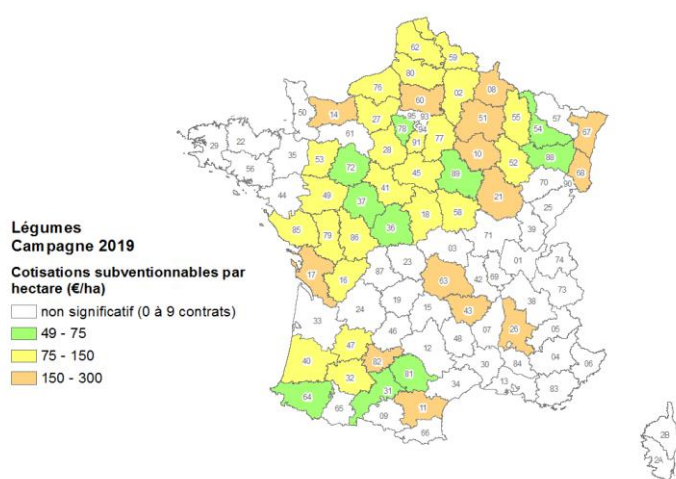


Figure 20. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare pour les légumes de l'assurance récolte 2019

Les taux de primes ainsi que leur variation pour les légumes sont présentés en tableau 18. Ils apparaissent en augmentation entre les campagnes 2018 et 2019.

	2018				2019			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Total des légumes</b>	3	1,1	3,6	8,7	3,1	1,3	3,7	9,1

Tableau 18. Taux de primes et leur variation pour les légumes – Assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

Les lentilles ont des taux de primes variant entre 3,5% (quantile 10) et 17,6% (quantile 90) avec un taux de prime moyen à 7,7%. Ainsi, le taux de prime moyen a augmenté de 5,4% et le quantile 90 de 1,7%. Les pommes de terres ont des taux de primes variant entre 1,2% (quantile 10) et 3,2%(quantile 90) avec un taux de prime à 1,8%. Les taux de primes se maintiennent pour cette nature de récolte. Enfin, les pois chiches ont des taux de primes variant entre 3,7 %(quantile 10) et 9,2% (quantile 90) avec un taux de prime moyen à 6,6%. Celui-ci a augmenté de 11,9% entre 2018 et 2019. La répartition



des taux de primes de ces trois natures de récolte qui correspondent aux surfaces assurées les plus importantes explique l'augmentation des taux de primes entre les deux campagnes ainsi que la distribution globale des taux de primes pour les légumes.

## II.6 Viticulture

Les chiffres clés pour la catégorie viticulture (vignes à raisin de cuve) sont présentés en tableau 19.

Analyse des contrats pour les vignes à raisin de cuve	2018	2019	% de variation
Nombre de contrats	9 678	9 790	+1,2
Surfaces assurées (ha)	189 966	199 723	+5,1
Taux de diffusion (%)	25,5	26,6	+4,3
Nombre d'exploitations assurées	9 460	9 759	+3,2
Capital assuré subventionnable (Mds€)	1,5	1,6	+6,7
Cotisation subventionnable (M€)	52,9	58,7	+11,0
Cotisation totale (M€)	72,4	79,4	+9,7
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	73,1	73,9	+1,1
Taux de prime (%)	3,6	3,6	0

Tableau 19. Synthèse pour la viticulture de l'assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

Entre les campagnes 2017 et 2018, le nombre de contrats avaient augmenté de 20%. En 2019, ce nombre s'est stabilisé. En moyenne, les exploitations viticoles souscrivent 1 seul contrat en 2019 (donc en monoculture vignes).

Le capital assuré moyen par hectare s'élève à 8 098 €/ha soit une augmentation de 4,4% par rapport à la campagne 2018. En effet, le capital assuré augmente plus vite que les surfaces assurées. Dans la Gironde particulièrement, les capitaux assurés ont fortement augmenté. Il s'agit notamment des vins de Bordeaux à très forte valeur ajoutée et à petites surfaces cultivées ce qui explique notamment une augmentation du capital assuré plus rapide que les surfaces assurées.

La figure 21 montre la répartition des taux de diffusion de l'assurance MRC par département pour la vigne à raisin de cuve. Comme pour la campagne précédente, les taux de diffusions sont plus importants pour les vignobles du Sud-Ouest, Bordeaux-Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Bourgogne. Par rapport à 2018, très peu de variations sont enregistrées.

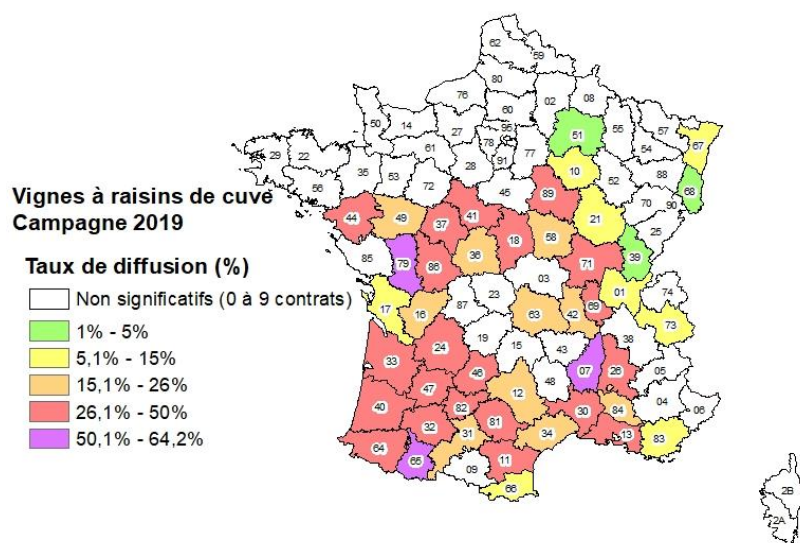


Figure 19. Cartographie des taux de diffusion par département pour la viticulture – Assurance récolte 2019

Les cotisations socles représentent 72,4% des cotisations subventionnables, ce qui est le taux le plus faible. Les viticulteurs souscrivent donc majoritairement des garanties complémentaires subventionnables (rachats de franchise par exemple jusqu'à 25% pour plus de 80% d'entre eux). La figure 22 présente les cotisations subventionnables moyennes par hectare pour cette catégorie de culture.

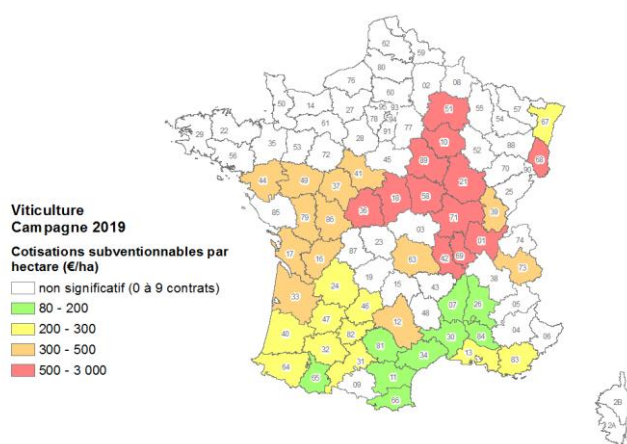


Figure 22. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour les vignes à raisin de cuve – Assurance récolte 2019

Les cotisations subventionnables par hectare sont globalement stables entre les campagnes 2018 et 2019 ; les vignobles de Bourgogne et Champagne enregistrent toujours les cotisations subventionnables par hectare les plus élevées et celui du Languedoc les moins élevées.

Les taux de primes et leur variation sont présentés en tableau 20. Les taux de primes sont constants entre 2018 et 2019 au niveau de la ferme France.

	2018				2019			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Total des vignes à raisins de cuve</b>	3,6	1,6	3,1	5,7	3,6	1,6	3,1	5,7

Tableau 20. Taux de primes et leur variation pour la viticulture de l'assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

La figure 23 présente la variabilité des taux de primes en fonction des régions.

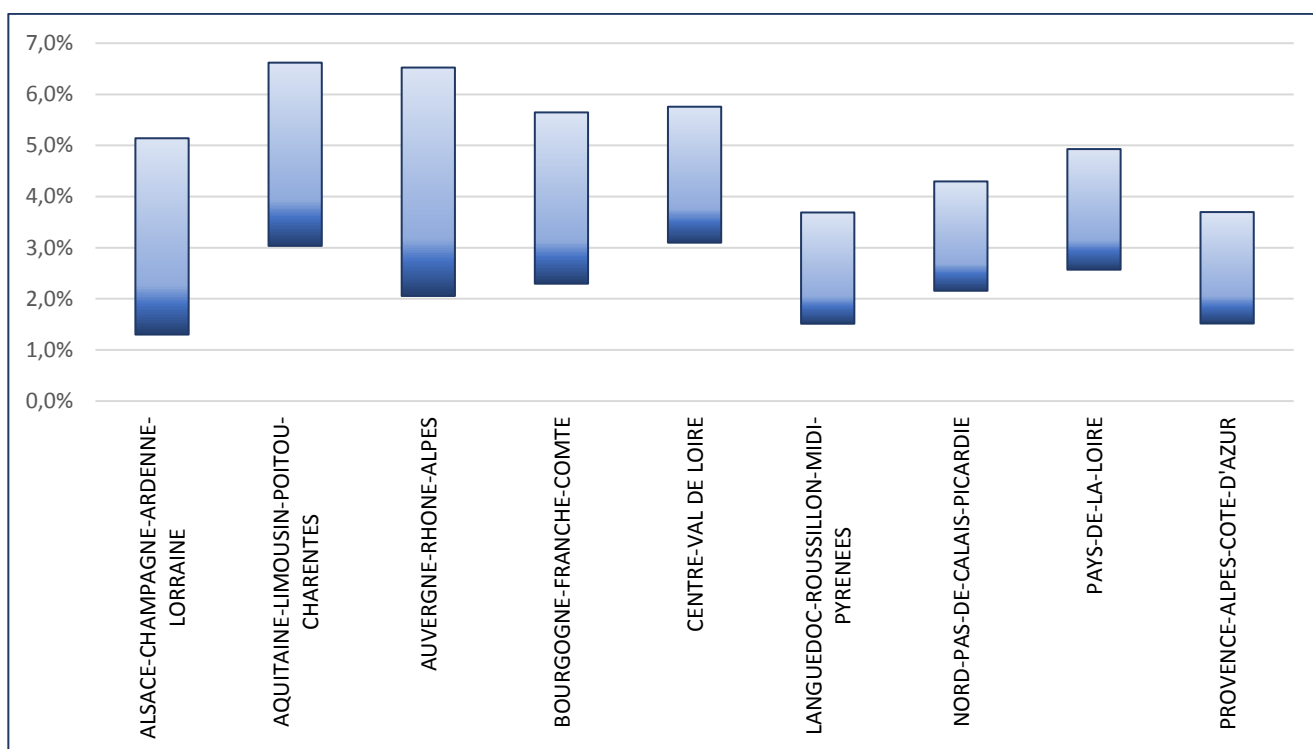


Figure 23. Variation des taux de primes (%) et quantiles 10-90 des vignes à raisin de cuve pour l'assurance récolte 2019

IL existe de fortes disparités au niveau régional qui s'expliquent par une grande diversité des vignobles et une exposition différente au gel et à la grêle, péril climatique qui engendre des pertes de récoltes très importantes. Par rapport à la campagne 2018, les variabilités sont constantes hors la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie qui, en 2019, enregistre une plus grande variation (taux de primes compris entre 2,2% et 4,3% alors qu'en 2018 ils étaient compris entre 3,2% et 3,5%).

## II.7 Arboriculture

Les principales cultures couvertes en arboriculture sont les abricots (environ 780 ha), les noix (environ 1260 ha), le raisin de table (573ha) et enfin les pommes (environ 390 ha). Les principaux chiffres sur l'arboriculture sont présentés en tableau 21.

Analyse des contrats pour l'arboriculture	2018	2019	% de variation
Nombre de contrats	342	595	+74,0
Surfaces assurées (ha)	4 188	5 332	+27,3
Taux de diffusion	2,5%	3,0%	+20,0
Nombre d'exploitations assurées	337	589	+74,8
Capital assuré subventionnable (M€)	38,3	39,4	+2,9
Cotisation subventionnable (M€)	5,4	5,2	-3,7
Cotisation totale (M€)	5,9	5,5	-6,8
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	92,8	93,0%	+0,2
Taux de prime (%)	14,2	13,1	-7,7

Tableau 21. Synthèse pour l'arboriculture de l'assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

En arboriculture, le nombre de contrat et d'exploitations agricoles a augmenté de presque 75% entre les campagnes 2018 et 2019. Ces premiers indicateurs indiquent un développement très positif de l'assurance récolte même si elle concerne encore peu d'agriculteurs. Les surfaces assurées ont également augmenté de 27,3% du fait de l'augmentation de l'assurance en Gironde sur les vignes à raisins de table. Cependant, le capital assuré subventionnable et les cotisations subventionnables restent constants (légère diminution).

La cartographie des taux de diffusion par région est présentée en figure 24. La région Auvergne-Rhône-Alpes est celle avec les taux de diffusion les plus élevées. En effet, la vallée du Rhône est une région très productrice.

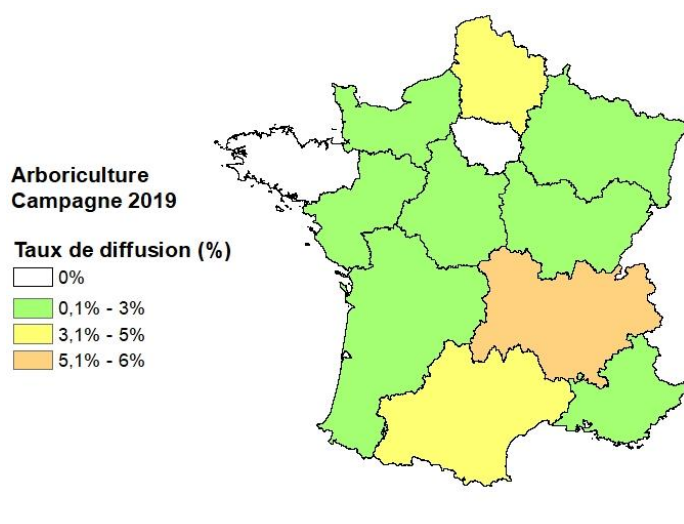
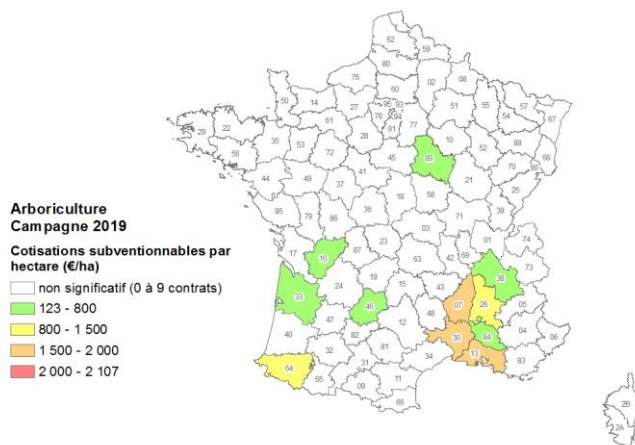


Figure 24. Cartographie des taux de diffusion par région pour l'arboriculture – Assurance récolte 2019

La figure 25 présente les cotisations subventionnables moyenne par hectare pour l'arboriculture.



Plus de départements sont significatifs en 2019 par rapport à 2018. On note notamment les départements suivants : la Charente, l'Yonne, la Gironde, les Bouches du Rhône.

Certains des départements ont enregistré une baisse des cotisations subventionnables par hectare. Il s'agit de la Drôme (-16,9%), du Gard (-27,6%), des Pyrénées Atlantiques (-23,2%).

Figure 25. Cartographie des cotisations subventionnables moyennes par hectare et par département pour l'arboriculture de l'assurance récolte 2019

Les taux de primes et leurs distributions pour les fruits et les vignes à raisin de table sont présentés en tableau 22.

	2018				2019			
	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)	Taux de prime moyen (%)	Q10 (%)	Médiane (%)	Q90 (%)
<b>Fruits</b>	14,2	3,6	12,8	26,8	13,1	3,6	7,6	26,1
<b>Vignes à raisin de table</b>	14,5	13,7	14,9	25,9	5,1	3,0	4,3	7,0

Tableau 22. Taux de primes et leur variation pour l'arboriculture – Assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

Les taux de primes sont très variables pour l'arboriculture du fait d'un nombre restreint de données ce qui rend les différents exercices difficilement comparables. En 2019, le taux de prime moyen pour les vignes à raisin de table est plus près des chiffres de l'année 2017 où il était à 3,5%.

Pour la campagne 2019, les taux de primes pour les fruits restent élevés malgré une légère diminution. La très forte variabilité est conservée. Celle-ci s'explique par des natures de récoltes ayant des caractéristiques très différentes (en termes de capitaux, cotisations subventionnables) mais aussi par le peu de données disponibles (car peu d'exploitants agricoles sont assurés). Ainsi, même au sein d'une nature de récolte, la variabilité reste importante comme le montre la figure 26 avec l'étude des taux de primes régionaux pour les pommes.

Pour la campagne 2019, la variabilité dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes a encore évolué. En 2018, les taux de primes variaient entre 30 et 40%, en 2017 entre 5% et 23%. Pour l'année 2019, les taux de primes varient entre 16% et 41%. Ainsi, le quantile 90 se maintient mais le quantile 10 varie énormément. La région PACA enregistre une plus grande variabilité que l'année précédente puisque les taux de primes varient entre 5% et 17% alors que pour l'exercice 2018 ils variaient entre 8% et 19%. Pour la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, le quantile 90 a augmenté, il est passé de 15% à 20% et ainsi la variabilité pour cette région augmente. Pour les deux autres régions, on enregistre peu de changements.

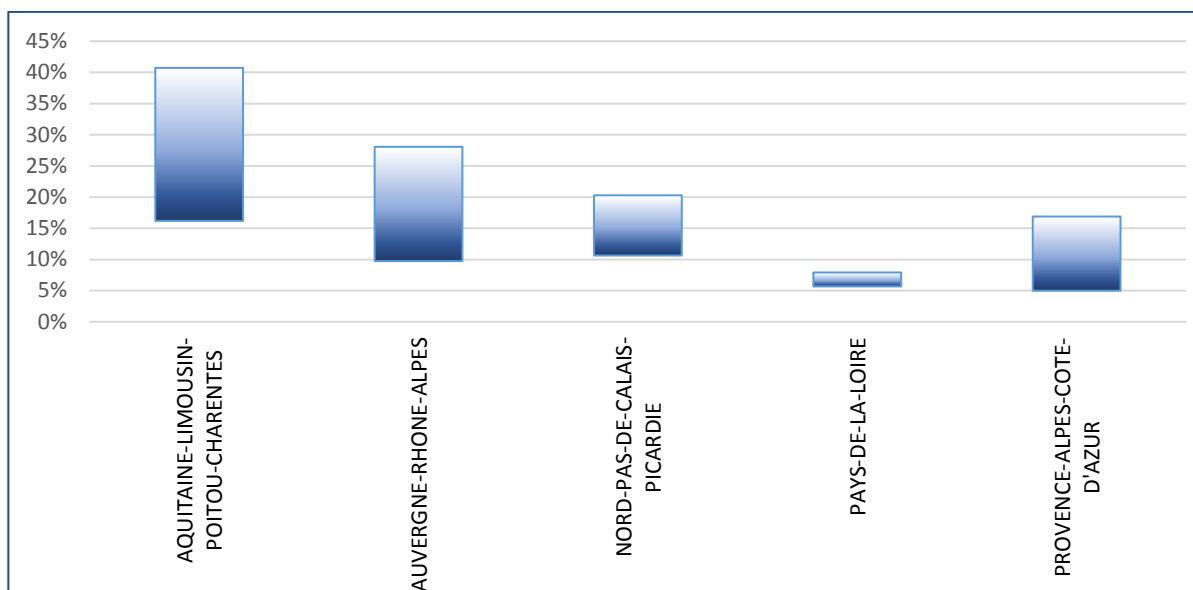


Figure 26. Variation des taux de primes et quantiles 10-90 par région pour la culture de pommes de l'assurance récolte 2019

## II.8 Prairies

Les prairies sont entrées dans le contrat socle en 2016. Les surfaces assurées restent encore marginales par rapport aux autres catégories de cultures mais elles augmentent sensiblement. Les principaux chiffres concernant les prairies sont présentés en tableau 23.

Analyse des contrats pour les prairies	2018	2019	% de variation
Nombre de contrats	1 355	1 678	+23,8
Surfaces assurées (ha)	106 067	151 913	+43,2
Taux de diffusion (%)	0,85%	1,2%	+41,2
Nombre d'exploitations assurées	1 355	1 678	+23,8
Capital assuré subventionnable (M€)	57,5	85,9	+49,4
Cotisation subventionnable (M€)	2,1	3,7	+76,2
Cotisation totale (M€)	2,5	4,4	+76,0
Cotisation subventionnable/cotisation totale (%)	84,7	83,6	-1,3
Taux de prime (%)	3,6	4,3	+19,4

Tableau 23. Synthèse pour les prairies de l'assurance récolte 2019 et comparaison avec 2018

En 2019, le développement de l'assurance récolte se poursuit sur les prairies. En particulier, les surfaces assurées et donc le taux de diffusion a augmenté plus rapidement entre 2018 et 2019 qu'entre les campagnes 2017 et 2018. Cependant, les prairies assurées représentent toujours une faible part des surfaces assurées sur le total (3,2%).

Les taux de primes augmentent entre les campagnes 2018 et 2019. La sinistralité observée en 2018 sur cette catégorie (sécheresse), met en évidence l'exposition de ces cultures fourragères et a peut-être incité les agriculteurs à souscrire à des contrats assurantiels d'où une évolution plus rapide que les autres exercices sur les surfaces assurées.

La cartographie des taux de diffusion en prairies est présentée en figure 27. La répartition des taux de diffusion pour les prairies est sur un axe Nord-Sud de la Lorraine à Tarn et matérialise les reliefs français (massifs des Vosges, massif alpin, massif des Cévennes).

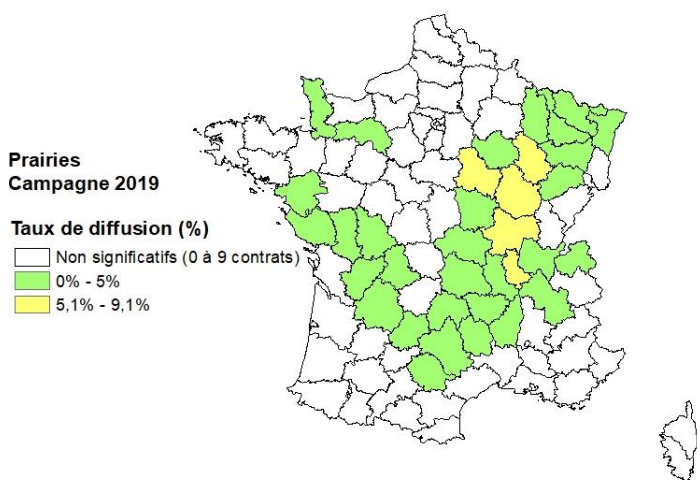


Figure 27. Cartographie des taux de diffusion par département pour les prairies – Assurance récolte 2019



## Conclusion générale

---

Après une année 2018 fortement sinistrée par une sécheresse exceptionnelle et des épisodes de grêle marquants en région Rhône-Alpes, la diffusion de l'assurance multirisques climatiques continue à se développer mais avec une augmentation moins importante que les années précédentes. Le nombre d'agriculteurs qui choisissent cette solution de gestion des risques n'a pas évolué en 2019 et la structure des exploitations assurées reste globalement la même.

Les producteurs de grandes cultures, notamment les plantes industrielles, dans le Nord de la France, restent les principaux assurés. Près de 40% des surfaces en plantes industrielles sont assurées en France en 2019 et environ 30% des surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux. Un quart des surfaces viticoles est assuré (26% environ). Par contre, l'arboriculture et les prairies fourragères demeurent sous-équipées dans ce produit.

L'année 2019 a été particulièrement marquée par un nouvel épisode de sécheresse dans un grand quart Nord-Est de la France et par des épisodes de gel printaniers.

# Annexes : typologie des exploitations agricoles assurées

